

DPP 2012 – 2018

Les marques du changement

Table des matières :

0. Avant-propos.....	3
1. Une place influente dans l'univers qui nous entoure.....	5
2. Qui sont nos partenaires ? Comment comptons-nous agir avec eux ? Les enjeux transversaux au niveau de la Province de Namur ?	
2.1. Le Gouverneur.....	6
2.2. L'Avenir d'Axud :.....	6
2.3. L'Axe lotharingien : l'affirmation d'un axe de développement au sein de l'Espace wallon.	8
2.4. Le partenariat territorial avec les Ardennes françaises	9
2.5. Soutien aux actions de la Fédération Wallonie Bruxelles et de la Wallonie	10
2.6. Synergies avec « Namur Capitale » :	10
2.7. Les Relations internationales.....	11
3. La supracommunalité	12
4. Nos métiers provinciaux.....	13
4.1. Nos priorités économiques : la création d'emplois et de valeur ajoutée	13
4.1.1 Le Bureau économique de la Province de Namur.....	14
4.1.2 Renforcer l'attractivité touristique du territoire.....	167
4.1.3 L'Agriculture : nos contributions à la ruralité.....	21
4.2. La Santé publique, les affaires sociales et sanitaires	22
4.3. La Culture.....	24
4.3.1 Les Musées.....	25
4.3.2 La Maison de la Culture.....	26
4.3.3 Le Patrimoine culturel.....	26
4.3.4 La Culture pour tous	27
4.4. L'Enseignement et la Formation	29
4.4.1. L'Enseignement secondaire.....	30
4.4.2. L'Enseignement supérieur.....	31
4.4.3. L'Enseignement de promotion sociale.....	32
4.4.4. L'Enseignement spécifique.....	33
4.5. Les Services techniques et l'environnement.....	35
4.6. La Sécurité	36
4.7. Le Logement	37
4.8. Les Cultes et la Laïcité.....	38
5. Nos moyens provinciaux	38
5.1. Les Ressources Humaines et les moyens techniques.....	40
5.2. Les Infrastructures.....	40
5.3. Les Moyens budgétaires et financiers.....	43
6. Notre méthodologie provinciale	44
6.1. Un Plan stratégique - le CAP. 2.....	44
6.2. La Bonne gouvernance	44
7. Bien faire et faire savoir	45
8. Conclusions : Notre engagement	46
9. Remerciements.....	47

Avant-propos

Cette déclaration de politique provinciale est le trait d'union entre la déclaration d'investiture déclinée le 26 octobre dernier, le diagnostic territorial présenté le 21 décembre et le CAP.2 dont l'élaboration est à réaliser tout au long de ce 1er semestre 2013 au sein de l'administration provinciale et ce, en bonne concertation et appropriation avec les membres du Collège et du Conseil.

Tant l'expérience pilote de la première version du CAP que le tout récent diagnostic territorial constituent des outils précieux d'aide à la décision. Ils permettent un regard objectif sur nos missions de demain et nous aident à mieux appréhender notre environnement et à mieux apprécier la richesse de nos ressources internes. Ils guideront la constitution des lignes directrices de notre futur CAP.2.

Synergies, complémentarités et globalisation occupent une place grandissante dans tous les domaines de notre société et à tous les niveaux de pouvoir. Ce constat est également valable pour les actions de notre Province : socio-économie, environnement, santé, loisirs (culture et tourisme), enseignement et sécurité. Ces secteurs impactent fortement notre quotidien. Il est plus pédagogique de réaliser une description de nos objectifs métier par métier, mais cette présentation ne doit pas être considérée comme un cloisonnement de nos actions. Au contraire, la volonté de votre Collège est d'accroître la synergie entre nos objectifs et nos actions.

En ce début de nouvelle législature 2012-2018, comme le prévoit le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, je m'adresse à vous, en tant que Président et au nom de mes collègues du Collège, pour partager avec vous la déclaration de politique provinciale.

Au terme de cette présentation et du débat démocratique qu'il générera, je demanderai, au nom du Collège, l'adhésion sur son contenu.

Notre objectif de législature n'est pas d'inventer le fil à couper le beurre. La présente déclaration de politique provinciale vise à mettre en exergue les changements souhaités durant cette législature par rapport aux précédentes, sans pour autant nier l'intérêt de certaines politiques menées précédemment. Les accents seront mis sur le changement, sans négliger la continuité.

Quelques mots sur l'évolution de notre environnement et sur le changement induit :

- La Province en tant qu'institution n'évolue ni dans un vase clos ni tournée sur elle-même. Elle existe, certes depuis longtemps, dans un environnement en continuelle mutation, que ce soit dans les spécificités de son territoire, dans un contexte institutionnel évolutif, etc. Les années 2012 à 2018 seront riches en rebondissements : la fin de la législature régionale pourrait coïncider avec quelques modifications législatives (reprises effectives des voiries, transfert de compétences telles que l'exercice de la tutelle ou une partie des attributions en matière de logement). La campagne électorale de 2014 et les négociations en vue de la formation des différents gouvernements apporteront à n'en pas douter des propositions diverses qui concerneront notre institution. A tout moment, votre Collège, en concertation avec le Conseil, d'une part, et l'APW, d'autre part, sera ouvert au débat tant que les arguments, les motivations et le développement des perspectives seront mus non par des intérêts à caractère dogmatique, mais par l'intérêt commun et général et par un équilibre du bon fonctionnement de nos institutions décentralisées.

- En ce moment, l'Europe traverse une crise budgétaire sans précédent. Malgré cette conjoncture difficile, nous avons les capacités, à notre niveau de pouvoir, de promouvoir un développement économique socialement responsable et s'inscrivant dans une croissance plus durable. L'heure n'est pas au pessimisme, mais au réalisme, voire au volontarisme. Dans ce contexte, votre Collège fait le pari de la cohésion territoriale.
- Nous devons aujourd'hui plus qu'hier faire preuve d'imagination, de créativité et développer les opportunités. Plus que jamais, en tant que pouvoir public, nous devons aider nos citoyens, nos entrepreneurs, les diverses associations (voire les communes de notre territoire) à sortir des difficultés qu'ils rencontrent. Bref, il convient de n'oublier personne.
- Avant d'entrer dans le vif du sujet, il nous plaît de rappeler qu'une page s'est tournée, au lendemain des élections provinciales d'octobre 2012. L'électeur n'a-t-il pas manifesté un signe clair ? Personnellement, j'ai fortement ressenti cette volonté de changement. La nouvelle configuration de notre Conseil, avec sa majorité MR-CDH, nous offre de nombreuses opportunités. Les membres de cette nouvelle majorité vont suivre le signal donné. Ils entendent insuffler « **les marques du changement** » au travers des différents pans de vie de notre politique provinciale. Changement de majorité après 27 ans, ce qui est loin d'être anecdotique dans le paysage provincial, mais aussi changements significatifs au sein de notre hémicycle qui comporte aujourd'hui 43 % de nouveaux élus, dont 73% sont également des élus communaux, représentant eux-mêmes 22 des 38 communes - preuve des liens indéfectibles, à encore accroître, entre notre institution et les communes. Je vois cela comme une opportunité de rapprochement. Enfin, il convient de souligner une nouveauté (un changement également) au niveau de notre exécutif, je veux parler de la parité entre collègues masculins et féminins, une première pour notre institution mais aussi dans l'histoire des Provinces. Rappelons que notre collègue, Martine Jacques, fut la première députée au sein du Collège provincial namurois en 1999.

Jean-Marc VAN ESPEN
Député-Président

1. Une place influente dans l'univers qui nous entoure

La Province est et restera un partenaire politique intermédiaire de référence. Toutefois, à l'avenir, la Province se veut être un vecteur de stimulation, c'est-à-dire qu'elle entend être encore plus proactive, être davantage une force d'anticipation et de mobilisation des acteurs du changement et jouer un rôle de plate-forme de coordination et de concertation avec les différentes structures d'intelligence économique et sociale sur son territoire.

A l'horizon 2022, la Wallonie doit gagner son émancipation et ce, dans un contexte de crise économique et financière étendue à l'ensemble de l'Europe.

Contribuer, dans toutes nos actions et avec nos moyens provinciaux, à relever ce défi est notre priorité.

Nous prendrons nos responsabilités :

- pour pouvoir opérer une politique de développement médico-sociale en faveur de nos concitoyens ;
- pour pouvoir exercer une politique culturelle accessible à tous nos concitoyens ;
- pour pouvoir dispenser un enseignement ou des formations de qualité ;
- pour rendre notre territoire encore plus attractif pour les investisseurs, les nouveaux résidents, les touristes ;
- pour pouvoir préserver la qualité de notre environnement, de nos atouts patrimoniaux ;
pour ce faire, nous dégagerons des moyens.

La véritable place de notre territoire s'acquiert au jour le jour, plus aisément, avec une population en meilleure forme sociale, bien formée pour répondre aux métiers d'aujourd'hui et de demain, riche culturellement dans le contexte de mondialisation accrue, et pouvant penser, travailler, se mouvoir et agir en respect de son environnement dans un contexte de croissance durable.

Les Provinces, comme les Communes, sont des collectivités politiques supra locales et locales, autonomes régies par le principe de subsidiarité. Elles disposent donc d'une autonomie et d'une capacité propres qui leur permettent de répondre aux besoins spécifiques de leur territoire, c'est-à-dire à l'intérêt provincial et/ou communal. Par ailleurs, les Provinces sont également considérées comme un pouvoir subordonné, c'est-à-dire remplissant des missions pour le compte d'autres niveaux de pouvoirs supérieurs. Déjà en 1891, E. BERNIMOLIN écrivait dans son traité de législation provinciale et communale : «après avoir rempli ses obligations légales, la province peut faire davantage». Faire davantage pour ses citoyens, c'est ce que votre Collège compte bien faire entre 2012 et 2018.

Nous sommes un chaînon parmi d'autres. Notre objectif, en tant qu'institution, est de contribuer à relever les défis auxquels nous souhaitons nous associer. Notre rôle d'intermédiaire nous aide à être partenaire : c'est notre valeur ajoutée tant dans la relation « *bottom/up* » que dans la relation « *top/down* ».

2. Qui sont nos partenaires ? Comment comptons-nous agir avec eux ? Les enjeux transversaux au niveau de la Province de Namur.

2.1. Le Gouverneur

Le Gouverneur est assurément une pièce maîtresse de l'Institution provinciale et son identification. Le Collège compte travailler en pleine synergie avec lui, là où il acceptera de le faire avec nous.

L'exercice de ses missions en termes :

- de sécurité et d'ordre public ;
- de gestion de crise ;
- d'exercice de la tutelle ;
- de commissaire du Gouvernement ;
- d'accueil des chefs d'Etat, des membres de la famille royale, des diplomates et de délégations étrangères ;

sera pour le Collège un apport précieux dans l'exercice de ses propres métiers.

Pour ce faire, le Collège s'engage à accroître la concertation et à donner, le cas échéant, les moyens supplémentaires nécessaires au Gouverneur pour l'exercice de ses fonctions.

Sa « magistrature d'influence », son rôle de coordination entre les niveaux fédéral, de la FWB et de la Wallonie et, de manière générale, son rôle de représentation tant interne qu'externe, seront pour le Collège des apports précieux.

2.2. L'avenir d'Axud : pour une amplification encore plus grande de la cohésion des forces vives namuroises

La cohésion des forces vives namuroises autour de grands projets structurants n'est pas neuve, même si le lobby namurois peut encore se renforcer au sein du territoire wallon. Cette mobilisation s'est d'abord matérialisée dans le cadre de la défense de notre territoire en matière d'éligibilité aux fonds structurels européens (programme URBAN, programmation européenne 2008-2013), ce qui a permis de bénéficier du soutien financier européen.

Lors de la législature précédente, nous avons encore mieux structuré les contacts et les synergies au travers du groupe de travail **AXUD**. Ce groupe a bénéficié du financement de la Province et a reçu le soutien technique et logistique du Bep.

Le Namurois a ainsi pu se mobiliser autour de quelques grands dossiers stratégiques pour son territoire. Pensons à l'École Publique d'Administration, au recensement des différents sites susceptibles d'accueillir les administrations fédérales régionalisées ou encore à la mobilisation autour du plan wallon de desserte ferroviaire qui nous a permis de prioriser les revendications namuroises et de les relayer auprès des Gouvernements wallon et fédéral.

L'écoute que nous avons reçue au travers de ces différentes mobilisations montre à souhait que la démarche doit être poursuivie, voire amplifiée.

Le Collège estime cependant opportun de donner à Axud un nouveau nom avec une force symbolique plus respectueuse du carrefour nord-sud et est-ouest qui est l'essence même de l'attractivité namuroise, en surplus de la présence sur son territoire de la capitale wallonne. AXUD pourrait devenir l'appellation de l'axe lotharingien.

Au sein de ce groupe de travail, il nous semble essentiel d'accorder, dans les années à venir, une attention particulière à plusieurs thématiques :

- Le paysage des hautes écoles et des universités.
Un réseau d'enseignement diversifié est attractif pour la jeunesse et par conséquent pour la dynamique entrepreneuriale. Nous devons donc être particulièrement attentifs aux synergies entre réseaux d'enseignement, aux partenariats à développer avec ces derniers, aux possibilités laissées sur le plan de la mise en œuvre de nouveaux cursus. Pour ce faire, il nous paraît fondamental de créer des endroits de dialogue structurés avec le CIHEN (Conseil Inter-réseaux des Hautes Ecoles Namuroises) afin de réfléchir ensemble à positionner Namur favorablement dans les réformes à venir ;
- Les mutations socio-économiques de nos grandes et moyennes entreprises.
Elles doivent aussi intégrer nos préoccupations. Les récents exemples ne manquent pas : Kraft à Rhisnes, Saint-Gobain à Auvelais, Efel à Couvin ou encore Alcatel – Lucent à Namur... Nous plaillons pour la mise en place, au sein du nouvel AXUD, d'un comité économique et social provincial réunissant le Gouverneur, la Province, le Bep, les organisations syndicales représentatives et les organisations patronales (CCI, UCM, UWE) afin que, sur base d'échanges d'informations, nous puissions appuyer les démarches qui seraient rendues nécessaires auprès du gouvernement wallon et de ses outils dédiés ;
- L'accueil de nouvelles compétences venant du fédéral.
Si en raison de sa vocation de capitale, Namur a toute la légitimité pour accueillir un grand nombre d'entre elles, d'autres communes peuvent être aussi intégrées dans la démarche par rapport à des positionnements qu'elles ont pris au fur et à mesure sur des thématiques particulières. Pensons à Ciney ou à Gembloux pour tout ce qui touche à l'agriculture, ou encore à Sambreville vu sa proximité avec Charleroi et son pôle social ;
- L'éligibilité du territoire dans le cadre de la dynamique européenne.
La nouvelle période de programmation 2014-2020 approche à grand pas. Nous devons donc mobiliser nos forces et nos énergies pour peser au travers de nos parlementaires dans le débat qui aura lieu à ce sujet.

Il nous paraît enfin nécessaire que cette démarche de cohésion percole chez le plus grand nombre. Pour ce faire, nous souhaitons l'organisation d'une manifestation annuelle réunissant toutes les personnes susceptibles d'avoir de l'influence positive. Il apparaît ainsi nécessaire, dans une démarche d'animation participative et afin que la dynamique soit entretenue, de recueillir régulièrement les avis et les suggestions du plus grand nombre d'interlocuteurs possibles, en espérant de ce fait qu'ils deviennent aussi les ambassadeurs de la démarche. A l'instar du soutien apporté à d'autres sous-régions voisines, il nous paraît fondamental que la Wallonie puisse y apporter son soutien financier à partir du moment où la démarche complète les initiatives wallonnes.

En résumé :

- amplifier le rôle d'Axud ;
- lui donner une nouvelle appellation ;
- constituer en son sein un comité économique et social à l'échelle de la Province ;
- organiser une grande manifestation annuelle en son nom.

2.3. L'axe lotharingien : l'affirmation d'un axe de développement au sein de l'espace wallon

Par sa position centrale dans l'espace tant régional qu'europpéen, la « dorsale lotharingienne » représente un enjeu primordial dans le développement de la Wallonie.

Vu sa position « charnière » entre Bruxelles et Luxembourg, et afin d'assurer son développement économique et territorial, en complémentarité avec les autres sous-régions wallonnes, plus orientées sur le redéploiement de bassins industriels à forte dominance d'emplois, la stratégie pour l'axe lotharingien doit permettre de définir des objectifs susceptibles de renforcer son positionnement et, *de facto*, ses atouts en se différenciant des autres sous-régions.

Cette stratégie de différenciation et de coopération intègre bien évidemment les bénéfices de l'économie résidentielle, puisque l'axe lotharingien se distingue sur le plan de l'attractivité des ménages et de revenus susceptibles d'être consommés dans l'espace territorial défini, mais aussi de talents susceptibles de développer la fonction productive locale et d'asseoir son modèle endogène. L'axe lotharingien repose également sur le développement d'une économie basée sur les compétences humaines et le potentiel créatif, dynamisé par le réseau d'universités et de hautes écoles.

En ce sens, notre positionnement doit permettre un mode de développement attractif, durable, innovant et créateur de richesses, qui sera en cohésion territoriale avec les espaces contigus plus industriels.

Ces éléments confortent le fait que notre territoire, de par sa centralité, ne doit pas être considéré comme un espace intermédiaire ou comme un espace interstitiel naturel, mais doit se positionner comme un élément incontournable du développement de l'espace wallon.

C'est ainsi que, lors de la législature précédente, un groupe de travail associant les Gouverneurs des trois Provinces (Brabant wallon, Namur, Luxembourg), les Collèges provinciaux et les Intercommunales de Développement économique s'est réuni de façon régulière.

L'objet de ces réunions a principalement consisté en une démarche scientifique et politique visant à faire exister l'axe lotharingien comme élément majeur de développement au sein du futur schéma de développement régional.

C'est dans cette perspective qu'en tant que Namurois, nous nous sommes positionnés au sein de l'axe lotharingien par rapport à la réflexion lancée par le Gouvernement wallon sur le schéma de développement économique régional (SDER).

A l'heure où les trois Provinces ont vu leur configuration politique recomposée, le Collège est partisan de réinitier les contacts et de mieux structurer la démarche, notamment en informant le Conseil de l'évolution des débats et prises de position.

Outre la thématique précitée de l'aménagement du territoire, les sujets suivantes mériteraient d'être abordés, étant entendu que la vision transcendant la démarche doit être d'asseoir la légitimité de la dorsale comme axe majeur de développement :

- l'innovation : l'axe lotharingien voit l'émergence de plusieurs parcs scientifiques et thématiques susceptibles d'accueillir des entreprises innovantes, et bénéficie d'un réseau d'enseignement professionnel, supérieur et universitaire diversifié. Plusieurs pôles de compétitivité et de clusters sont également présents. Il faut arriver à mieux encore structurer les partenariats afin de mettre en réseau les expertises développées sur cet axe à la disposition des entreprises dont le potentiel est similaire - si l'on raisonne les trois provinces confondues - à celui des bassins industriels ;
- l'internationalisation : l'axe lotharingien doit exister au-delà de ses frontières. Pour ce faire, une sélection des événements nationaux et internationaux devrait être faite afin de

pouvoir organiser des séminaires et conférences mettant en exergue le potentiel créatif de l'axe nord-sud ;

- Le tourisme : l'axe lotharingien dispose sur son territoire de plusieurs événements de nature internationale et de ressources majeures. Leur mise en réseau sur le plan promotionnel ou sur le plan de l'accueil et de l'information des touristes rendrait plus efficiente l'attractivité à l'égard de cibles particulières ;
- La liaison des capitales Bruxelles et Luxembourg : l'Axe lotharingien bénéficie de retombées positives indirectes du fait du rayonnement de ces deux métropoles européennes. Cerner les facteurs d'attractivité territoriaux afin de les renforcer et de cibler les partenariats à développer avec ces deux espaces serait bénéfique pour une politique de développement à long terme.

Enfin, à l'instar de la démarche de cohésion namuroise, il nous paraît nécessaire de développer une à deux fois l'an un contact avec les autres acteurs majeurs de l'axe (CCI, UCM, Universités) afin d'appréhender leurs réflexions prospectives et l'intégration dans leur stratégie respective de la dynamique Nord-Sud.

En résumé :

- o Le Collège vient de réinitier les contacts et a souhaité mieux structurer et amplifier la démarche de l'axe lotharingien. Il associera le Conseil à l'évolution des débats et prises de position.

2.4. Le partenariat territorial avec les Ardennes françaises

Le Gouvernement wallon vient de relancer une dynamique de contact avec la Champagne-Ardenne en prévision des prochaines échéances européennes. Différents groupes de travail thématiques ont été constitués et la Province de Namur y participe via ses différents services. Le Bep, le Port Autonome de Namur ou encore le Forem ont été invités par le Collège à y prendre part activement.

Appuyant cette dynamique, voire des dynamiques similaires avec d'autres départements ou régions voisines, le Collège estime opportun d'instituer un Comité économique et social à l'échelle des Ardennes françaises et des Provinces de Namur et de Luxembourg. Sa composition devrait être flexible et souple, sans contraintes administratives et juridiques. Le Comité pourrait être composé de représentants du Conseil général, du Préfet et de la CCI de Sedan du côté français ; des Gouverneurs; des deux Collèges provinciaux (Namur et Luxembourg), des CCI de Libramont ainsi que de chacune des intercommunales Idelux et BEP.

Les thématiques suivantes pourraient être développées :

- la formation professionnelle et l'emploi : par une mutualisation des expertises des opérateurs de formation respectifs et des informations relatives aux pénuries et aux demandeurs d'emploi ;
- l'économie sociale et solidaire : un recensement des expériences positives sur le plan de l'économie sociale devrait être fait afin de mutualiser les expertises en la matière ;
- le tourisme et l'artisanat d'art : un label Ardennes associant les opérateurs touristiques et les producteurs artisanaux pourrait être démultipliateur sur le plan attractif s'il était envisagé dans une perspective transfrontalière ;
- les soins de santé et les services à la personne : les tableaux de bord et études spécifiques réalisés dans le cadre du projet Interreg IV « Générations en santé » nous

fournissent une observation actualisée notamment de la zone transfrontalière de notre province avec la région Champagne Ardennes. Le cadastre de l'offre de soins et de services déjà réalisé doit être tenu à jour et nous permettre de concrétiser de futurs partenariats entre professionnels et acteurs locaux en vue d'atténuer l'effet frontière. Une cartographie transfrontalière de ces services devrait être faite afin d'atténuer l'effet frontière. L'expérience positive entre le Centre Hospitalier Dinantais et le territoire de la pointe Ardennes (botte de Givet) et les accords de zones organisées d'accès aux soins transfrontaliers (ZOAST) témoignent de la plus-value de cette dynamique.

En résumé :

- le Collège estime opportun d'instituer un Comité économique et social à l'échelle des Ardennes françaises et des Provinces de Namur et de Luxembourg.

2.5. Notre soutien aux actions de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie

La dernière étude « Activités des Provinces Wallonnes », réalisée en 2012 par l'APW, en collaboration avec le Professeur Christian Behrendt, met en évidence le fait que l'ensemble des dépenses des Provinces liées aux compétences de la FWB représente 53% de leurs dépenses totales. En Province de Namur, ces chiffres sont avérés : 38% de nos dépenses portent sur des compétences relevant de la FWB et 22 autres % sont liés à des compétences FWB exercées par la Wallonie, en partie non subsidiées. On y retrouve principalement l'enseignement, les activités culturelles et la santé avec les centres PMS, le service PSE, la promotion de la santé et la santé mentale.

2.6. Synergies avec « Namur Capitale »

Vu la place stratégique qu'occupe la Province et vu le rôle de capitale de la Ville de Namur, le Collège a décidé de mieux unir nos forces pour être compétitifs et accueillir demain les nouvelles institutions régionales et leurs fonctionnaires.

Le Collège sera une force de proposition sur l'environnement à construire pour un bon accueil des collaborateurs de ces administrations. Pensons aux thématiques de la mobilité, du logement ou encore de l'accueil extrascolaire. Il nous paraît en effet fondamental d'amplifier nos relations avec la Ville et le Gouvernement wallon pour développer cette thématique, notamment au travers de la **Commission Namur Capitale**, dont se devrait être la mission principale. Par ailleurs, nous nous engageons à solliciter le soutien de la Ville et de la Wallonie à certains événements de mise en valeur de nos ressources dont les retombées auront un impact sur notre territoire.

Les exemples les plus immédiats concernent les commémorations du centenaire de la guerre 14-18, l'organisation des Fêtes de Wallonie ou le pourcentage de contribution de la Wallonie et de la Ville dans la rénovation de la Maison de la Culture. Ce dernier exemple ne pouvant être pris isolément sans une véritable recherche de complémentarité des investissements en matière d'infrastructures culturelles dans notre ville-capitale.

2.7. Les relations internationales

Chaque jour, la globalisation et l'internationalisation occupent une place grandissante dans tous les domaines (socio-économie, environnement, culture, santé, tourisme, enseignement, solidarité Nord-Sud...), touchent tous les niveaux de pouvoir et impactent désormais fortement notre quotidien. Pour une Institution comme la nôtre, votre exécutif considère que cette dimension aujourd'hui incontournable ne peut plus être ignorée.

Nos relations extérieures et internationales (REI) seront catégorisées en volets « in » et « out ».

Le volet « in » - dominant - commence en terres namuroises par l'accueil professionnel de touristes étrangers, de congrès internationaux et autres manifestations à large rayonnement, d'investisseurs étrangers, de visites d'Etat, d'ambassadeurs et d'autres délégations étrangères. Votre Collège, avec monsieur le Gouverneur, consacrera l'énergie nécessaire à cette fonction d'accueil et d'accompagnement sur notre territoire provincial.

Là où cela s'avère utile, après une optimalisation bien balisée des contacts entre professionnels de terrain, nous ne négligerons cependant pas le volet « out », avec monsieur le Gouverneur, en saisissant les opportunités jugées intéressantes et en concrétisant les contacts au travers d'échanges, de participations/visites à des foires à l'étranger et de traduction dans des accords de partenariat, d'échange, de jumelage... concrets et mutuellement profitables.

Au niveau provincial, cette dimension REI, négligée durant la précédente législature, doit plus que jamais rencontrer l'exigence de synergie avec les autres niveaux de pouvoir, singulièrement la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi les instances fédérales, européennes,... Dans cet esprit, le Collège développera un maximum de partenariats et de leviers, sélectifs, priorisés et hiérarchisés en fonction de la véritable valeur ajoutée apportée par rapport à notre Province. L'exécutif provincial coordonnera les différents organes de notre Institution. Il les invitera à favoriser les synergies internes comme externes pour impacter et faire rayonner au maximum notre province sur la scène extérieure et internationale.

Développer une politique cohérente de REI, fédérer et faire converger les actions des opérateurs namurois publics et privés, initier et aider au démarrage de projets où une valeur ajoutée et une expertise provinciales peuvent être mises à disposition et en exergue seront les ambitions transversales de la Province en cette matière également.

Dans cette perspective, le Collège étudiera et mettra en œuvre les mesures suivantes :

- confirmer les priorités stratégiques de la Province en la matière :
 - a) les zones prioritaires présentant un haut degré d'intérêt, des retombées et cadrant bien avec les programmes et autres mécanismes externes d'encouragement (la Flandre, les pays et régions limitrophes, l'UE, les pays à historique et potentiel d'échanges élevés comme la RDC, le Sénégal...);
 - b) celles présentant un degré moyen d'intérêt et de retombées, à potentiel d'échanges et susceptibles de bénéficier de certains leviers externes d'aide (par ex. certains pays africains, le Québec, la Chine, ou toute autre opportunité pour autant qu'elle s'inscrive dans les balises rappelées ci-dessus).
- étudier en synergie, notamment avec le Bep, les meilleurs moyens à mobiliser pour délivrer aux acteurs namurois concernés un service de veille informative leur apportant de réelles avancées en termes d'accès aux programmes européens, aux mécanismes d'aide spécifique, d'appels à projets,...
- intégrer les différentes facettes du positionnement international de notre territoire qui contribuent à sa mise en valeur : l'économie, la santé, la culture et l'enseignement. Le

Collège participera activement à PRIN (programme namurois de relations internationales). Ce programme évoluera dans ses objectifs par une approche sélective des pays et régions du monde avec lesquels nous souhaitons entrer en partenariat à long terme au bénéfice collectif des secteurs précités.

En terme de supracommunalité :

- poursuivre et affiner le soutien de la Province aux acteurs de terrain (communes, associations pluralistes, universités, hautes écoles...) qui s'investissent également en REI ;
- initier, faciliter et coordonner des actions innovantes susceptibles de participer à la construction d'une politique REI en province de Namur.

3. La supracommunalité

Au niveau des moyens budgétaires, le Collège confirme d'ores et déjà qu'il s'engage à accroître son soutien aux communes par les contrats de partenariat. Il nous plaît de souligner qu'en terme de supracommunalité, l'étude « Behrendt » fait apparaître que la Province de Namur affiche une dépense de 33€ par habitant, soit le ratio le plus élevé des cinq Provinces wallonnes, alors que notre effort supplémentaire lié aux partenariats avec nos communes n'avait pas encore vu le jour. Notons aussi notre nouvelle participation au financement de nos trois zones de secours.

Par ailleurs, l'action provinciale doit s'exercer en synergie avec : les communes, les intercommunales ou autres associations de notre territoire. Nous devons être leur partenaire privilégié. Le Collège veillera à capitaliser la plus-value de la Province afin que ces partenariats soient durables. Nous devons travailler main dans la main pour un rapprochement constructif. Dans la même optique, nous mènerons des concertations avec la FWB et avec la Wallonie en vue de développer des projets en commun.

La supracommunalité est une réalité bien ancrée en Wallonie et, en particulier, en province de Namur. En effet, notre institution est un exemple concret de supracommunalité réussie.

La Province de Namur est un pouvoir intermédiaire de référence et, à ce titre, elle s'engage, d'une part, à être porteur de projets supracommunaux et, d'autre part, à jouer un rôle d'interface et favoriser les synergies locales et régionales.

Le Collège souhaite que la Province renforce son rôle de coordonnateur, de fédérateur et de facilitateur des initiatives régionales, locales, associatives ou citoyennes, permettant ainsi de développer des projets de qualité à l'écoute des besoins de la population.

Pour cela, votre Collège veut :

- intensifier le rôle de coordinateur de la Province à l'égard des communes et prendre davantage en considération les spécificités locales, dans une vision supracommunale ;
- renforcer pleinement son rôle d'appui aux communes ;
- consolider le rôle de pouvoir politique intermédiaire de la Province ;
- affirmer la cohérence et la valeur ajoutée de l'action provinciale dans le cadre de la future Déclaration de Politique Régionale ;
- poursuivre, après évaluation, la politique des contrats de partenariat avec les 38 communes par des renforcements aux missions obligatoires exercées par les communes, en phase avec les métiers de la Province, et en accentuant la durabilité du soutien provincial sur le plan local ;
- participer au financement des zones de secours et y être représenté ;

- transférer les actes de tutelle sur les communes à la Wallonie;
- territorialiser, dans la mesure où nous jouons un rôle coordonnateur des politiques régionale et communautaire et apportons notre valeur ajoutée à cette territorialisation ;
- encourager et encadrer les initiatives lorsque de nouveaux besoins émergent ;
- plate-forme BEP-INASEP-Province : redéfinir l'offre des services des différents bureaux d'études;
- participer à l'asbl New.

Toutes ces volontés sont étayées dans les chapitres suivants.

4. Nos métiers provinciaux

4.1. Nos priorités économiques : la création d'emplois et de valeur ajoutée

○ **Contexte**

Le paysage économique de la province, mais également ses différentes filières d'activités sont multiples vu les caractéristiques des différentes parties du territoire qui les composent (industrielles, rurales, semi-rurales et urbaines). Nous devons, au travers des actions que nous menons en faveur du développement du tissu économique namurois, intégrer les particularités de nos entreprises liées à leur positionnement géographique et à leur filière d'activité.

L'implication provinciale dans une politique forte de développement économique prend ici tout son sens.

Les entreprises évoluent dans un environnement et un marché en constante mutation, les amenant à toujours mettre en perspective le développement de leurs activités et les évolutions de leur environnement. Elles sont soumises à un climat d'instabilité qui tend à devenir permanent. Il est indispensable pour elles d'être en capacité d'adaptation continue pour renforcer leur viabilité à court et moyen termes.

Une politique active en matière de développement économique doit impérativement intégrer la dimension « emploi ». En effet, si l'on attend des entreprises qu'elles soient créatrices d'emploi, il y a lieu de s'attacher également à la nécessaire adéquation qui devrait exister entre l'offre et la demande d'emplois. Notre province est riche en espaces de formation. Toutefois nombreuses sont les entreprises qui dénoncent la difficulté de recruter du personnel adapté à leurs besoins.

Dans sa volonté de favoriser le développement économique, le Collège provincial souhaite fédérer les acteurs majeurs du développement économique et de la formation qualifiante en province de Namur en vue de l'organisation d'une plateforme de réflexion sur le binôme emploi / formation. Les résultats de ce travail devraient aboutir à une meilleure coordination entre les différents opérateurs de formation qualifiante du namurois.

○ **Moyens**

La Province de Namur injecte des moyens substantiels en faveur du développement économique, de la création d'emplois porteurs de valeur ajoutée sur son territoire (5 millions d'euros annuels).

C'est via le BEP que s'opère la grande majorité des actions en faveur de cette politique. Ceci ne peut cependant négliger les moyens à mettre en œuvre vers les deux secteurs les plus importants de notre économie provinciale : l'agriculture et le tourisme. Notons également le développement de

notre capacité d'influence par les rencontres, les débats et la concertation avec les organismes proches des entreprises ou de leurs travailleurs : UCM, UWE, CCI, Investis, syndicats.

4.1.1 Le Bureau Economique de la Province de Namur

Notons que le BEP fêtera durant cette année 2013 ses 50 ans d'existence. Le BEP, bras opérationnel du secteur économique de la Province, effectue son travail à la satisfaction quasi unanime dans le temps et dans l'espace des forces politiques de notre Conseil.

Via le BEP, la Province se doit de proposer aux entrepreneurs, des offres d'implantation adaptées et, des dispositifs innovants d'aide visant à les accompagner dans l'évolution de leur modèle économique et de leurs pratiques de management.

Nous devons dans ce cadre mener des actions sur plusieurs fronts :

- poursuivre le suivi du développement de nos secteurs d'activité économique endogènes et de nos filières classiques qui caractérisent notre territoire ;
- privilégier certaines nouvelles filières d'activité dynamiques et à l'image porteuse pour notre territoire : l'environnement, l'agroalimentaire, la santé, la construction durable, le tourisme, les technologies de l'information et de la communication, les industries culturelles et créatives, le process industriel ;
- renforcer la coordination, au travers du Bep, des opérateurs locaux (UCM, CCI, Investis,...) afin que chacun puisse développer une expertise et des services spécifiques de proximité en fonction des différents types de porteurs ou développeurs de projets ;
- renforcer les partenariats avec les universités, les hautes écoles, les pôles de compétitivité... afin de proposer une offre intégrée et coordonnée de services de pointe aux entreprises namuroises ;
- mettre en place une plateforme de réflexion sur le binôme « adéquation emploi/formations » ;
- consolider nos échanges internationaux, transfrontaliers (partenariats avec la champagne Ardennes), européens (réseaux d'échanges commerciaux, technologiques ou de savoir-faire développés par la Commission européenne) internationaux (contacts initiés par monsieur le Gouverneur et des actions de l'AWEX). Ils permettent en effet de favoriser une ouverture de notre tissu économique et de travailler sur la croissance de notre tissu entrepreneurial ;
- développer une réflexion permettant d'assurer une meilleure adéquation entre les offres et les demandes d'emploi disponibles, en liaison avec le Forem et le Comité subrégional de l'Emploi et de la Formation.

Nos actions se déclineront et s'intensifieront autour de plusieurs axes de travail .

1. Proposer aux entreprises des offres d'implantation en adéquation avec leurs besoins.

L'action du Bep consiste en un accompagnement des investisseurs dans les différentes étapes nécessaires pour la concrétisation de leur projet. L'intercommunale, partenaire de la Province, se doit d'être à leurs côtés pour les conseiller, les aiguiller et, tant que faire se peut, leur faciliter la tâche.

Son rôle est aussi de donner l'impulsion dans les investissements destinés à encourager l'initiative privée.

29 zones d'activités sont actuellement opérationnelles. Au vu des taux d'occupation particulièrement élevés de ces zones, nous nous devons d'être particulièrement vigilants pour que puissent être viabilisés rapidement de nouveaux espaces d'accueil équipés. Plusieurs chantiers sont en cours et concernent différents sites.

La Province se doit de miser sur des équipements de pointe susceptibles de jouer un rôle polarisateur et d'espaces d'innovation thématiques.

Il en sera notamment ainsi du développement du Parc Créalys, du Parc Ecolys, de l'extension du parc de Ciney autour de la thématique de l'agroalimentaire, du futur parc de Bouge autour de la thématique de la santé, ou encore du parc de Petit-Waret, avec une réflexion autour du process industriel.

Nous serons particulièrement vigilants afin de permettre la création de parcs d'activités locaux dans les régions plus excentrées de la province, en veillant à avoir une politique adaptée et simplifiée en matière d'aménagement du territoire.

Enfin, la Province ne peut être en reste au niveau de la réflexion, de l'équipement et de l'animation de nouveaux espaces de travail en phase avec les modèles de management innovant, la nouvelle organisation du travail et les nouveaux besoins exprimés par les entrepreneurs (co-crédation, mobilité, flexibilité...).

Le Bep continuera à développer une politique de nouveaux bâtiments-relais (destinés à des entreprises en phase de démarrage). Il développera aussi une offre d'une nouvelle génération, au travers du Smart work Center de Crealys et d'espaces de coworking comme celui qui ouvrira ses portes aux premiers coworkers prochainement.

La Province et le Bep se veulent résolument à l'écoute de l'évolution du monde entrepreneurial. En partenariat avec les universités et les centres de recherches notamment, ils vont miser sur la création d'espaces de "Living Lab", « Fablab » qui permettent aux entreprises de tester directement des services, outils et nouveaux usages en collaboration avec des clients potentiels et de réaliser des prototypes bénéficiant de technologies de pointe.

2. Proposer aux entreprises un accompagnement stratégique personnalisé

La Province doit, à ce niveau, affirmer clairement la valeur ajoutée qu'elle apporte au développement de son tissu entrepreneurial grâce à une approche de proximité en matière d'animation économique que permet le Bep. Cette proximité est indispensable et doit s'envisager en complémentarité des outils wallons existants.

Les enjeux sont particulièrement importants au vu du contexte économique actuel particulièrement instable et mouvant.

Il s'agit :

- d'explorer la dynamique d'innovation de l'entreprise par une analyse de son environnement, de la trajectoire envisagée par le dirigeant, de l'identification de ses points de vulnérabilité et de l'identification des scénarii d'innovation ;
- de construire avec le dirigeant un programme d'action/innovation en évaluant ses idées/les concepts et leurs conditions de réalisation ;
- d'assister le dirigeant dans la mise en œuvre de son programme d'actions/innovation.

Dans ce cadre, le partenariat est une composante importante dans la vie d'une entreprise, qu'il soit local, régional ou international, commercial, technologique,...

Des actions seront menées au niveau provincial notamment avec les Agences de Développement Local pour favoriser un réseautage des entreprises au niveau local et favoriser une meilleure connaissance des opportunités de collaboration qui existent entre elles. Celles-ci doivent permettre l'émergence de réelles filières économiques au niveau de notre territoire.

Des initiatives structurées sont réfléchies actuellement au niveau de la valorisation des productions en circuits courts.

La Province de Namur, via le Bep, veillera également au travers des actions développées dans le cadre des programmes tels qu'Interreg, du Réseau European Enterprises Network, de sa participation aux missions internationales de l'Awex, à ouvrir de nouvelles opportunités de contacts internationaux pour ses entreprises.

Pour permettre la croissance de nos entreprises par une ouverture et une diversification des marchés, l'internationalisation est une des clés de la compétitivité de nos entreprises. La Province se veut acteur proactif en ce domaine. En témoigne, le dernier projet en cours visant à mettre sur pied un Welcome Office ASEAN en collaboration avec les forces vives namuroises et l'Awex. Il devra permettre de booster les rapports économiques entre entreprises namuroises et les pays du sud-est asiatique.

3. Participer aux Fonds structurels européens

Une nouvelle période pluriannuelle de programmation des Fonds structurels européens s'ouvre en 2014 pour la période 2014-2020. Notre Province est dans la catégorie des « régions en transition ».

Les Fonds structurels (FEDER, FSE, mais aussi les programmes INTERREG) sont un levier important pour le développement d'actions et d'investissements favorables au développement économique et territorial.

La Wallonie a mandaté un consultant universitaire pour préparer son « programme opérationnel » qui doit être prêt au printemps 2013 et devrait être validé par la Commission européenne début 2014.

Parmi les 11 thématiques proposées par l'Europe, il semblerait que la Wallonie se dirige vers une concentration des moyens sur 3 thématiques : recherche et innovation, compétitivité des PME et transition vers une économie à faibles émissions en CO2.

Par ailleurs, le Gouvernement lancerait l'appel à projets dès la mi- 2013, soit avant que le document de programmation soit adopté par la Commission.

En ce qui concerne les critères d'éligibilité technique des projets, l'accent sera mis sur un haut degré d'opérationnalisation garanti par l'opérateur, ce qui suppose, pour les investissements publics, que l'opérateur dispose d'une maîtrise foncière ait déjà mené des études de faisabilité, voire même dispose des autorisations nécessaires.

En conséquence, le BEP a d'ores et déjà activé des contacts avec quatre aires urbaines de la province de Namur, en vue de baliser, avec les autorités locales, le potentiel en terme de projets structurants et de définir la structure de support administrative qui peut être mise en place localement en vue de garantir l'opérationnalisation évoquée ci-dessus. Il s'agit de Namur ; Sambreville ; Andenne et Dinant.

En résumé : les axes importants de la politique provinciale sont :

- de proposer aux entreprises des offres d'implantation en adéquation avec leurs besoins ;

- de proposer aux entreprises un accompagnement stratégique personnalisé ;
- participer aux fonds structurels européens.

4.1.2 Renforcer l'attractivité touristique du territoire

Le tourisme, secteur-clé de l'économie provinciale namuroise, doit conforter sa place sur la scène touristique wallonne, belge et des pays limitrophes en améliorant son apport économique, en valorisant son environnement et en déployant de nouvelles conditions de croissance.

En moyenne, sur sa vie, le temps qu'une personne consacre aux loisirs et, par là, à la culture et au tourisme, ne cesse de s'accroître. Par contre, les moyens financiers à y consacrer par personne ne suivent pas la même croissance.

Dans ce contexte, la Province entend jouer le rôle de moteur dans le développement de ces activités culturelles et touristiques et travailler à répondre aux défis et opportunités de ces filières. Cet engagement est primordial pour tonifier la dynamique touristique, pour contribuer à développer l'économie et renforcer l'attractivité de notre province.

Le territoire provincial recèle des richesses patrimoniales, culturelles, naturelles et environnementales qui en font tout l'attrait. Le rendre plus attractif, accessible et durable est un challenge majeur dans un contexte de plus en plus concurrentiel et de comportements changeants ou volatiles.

Créer les conditions favorables à ce déploiement est une priorité de l'exécutif. Cela passe par le soutien aux projets d'infrastructures, l'innovation, la coopération, l'animation du territoire, le soutien à la professionnalisation des acteurs et des projets endogènes, l'amélioration de l'offre, la réponse en phase avec la demande, mais aussi la promotion des richesses et valeurs du territoire.

Pour ce faire, trois grands axes seront soutenus et/ou poursuivis au cours de la législature :

1. Travailler sur l'attractivité des infrastructures du territoire provincial

Soutenir le développement et l'attractivité du territoire provincial passe par la recherche et l'accueil de nouveaux investisseurs privés. A cet égard, les projets de Palais des Congrès, d'un nouveau palais d'expositions et d'un hôtel à grande capacité, seront soutenus avec force. L'objectif est en effet de doter Namur, chef-lieu de province et capitale régionale, d'infrastructures dignes de sa position. Les autorités provinciales et communales s'attacheront à travailler de pair à cet objectif commun de législature.

Le Collège compte booster, directement ou indirectement, tous les projets de réinvestissement dans notre patrimoine urbain et rural (aménagement de cœurs de villes et villages) ou encore historique (châteaux et citadelles), l'embellissement et l'animation de nos vallées mosane et sambrienne, l'implantation ou le réaménagement d'attractions touristiques publiques ou privées, de projets de circuits de mobilité lente. Tous ces projets continueront à être accompagnés dans leur faisabilité et leur concrétisation. A titre d'exemples : les études de développement des projets Mont-Fat à Dinant et du Téléphérique à Namur seront cofinancés par les crédits mis à disposition de la Cellule ingénierie touristique active au sein du BEP.

2. Développer un tourisme d'intelligence territoriale

- *Favoriser une culture d'entreprise* entre organismes de promotion touristiques. Dans un souci de bonne gouvernance et de hiérarchisation des missions des organismes touristiques sur le territoire provincial, telles que souhaitées par la Wallonie et son Ministre du Tourisme, la Fédération provinciale du Tourisme va entamer avec les Echevins du tourisme et les Maisons du

Tourisme, une réflexion commune sur les actions des uns et des autres, de manière à compléter mieux encore les actions provinciales et locales et à optimiser les synergies et le travail de chacun en faveur des opérateurs touristiques.

- *Travailler dans une logique provinciale, supracommunale* doit par ailleurs permettre de favoriser le positionnement du tourisme provincial. L'amplification de ces deux accents permettra d'affirmer une politique provinciale pertinente et cohérente.
- *Développer la coopération interprovinciale et interrégionale en s'appuyant notamment sur un code marque Ardenne « Ardenne : Etonner, Enchanter »* (rassemblement des Ardennes luxembourgeoises partie Grand-Duché, Provinces de Namur, Luxembourg et Liège et Ardennes françaises). La marque Ardenne deviendra, à court terme, l'outil de marketing, l'image de marque d'une destination éthique, durable et digne de confiance.
- *Faciliter les démarches d'échanges touristiques volontaires* par un soutien aux mouvements participatifs ou ambassadeurs : l'objectif est de faire contribuer activement des habitants dans les dynamiques locales de rencontres des touristes, telles les Greeters, Couchsurfing, Bed and breakfast, Hospitality Club, Livemyfood ... pour ne citer que les plus connues.

3. Promouvoir l'excellence via l'amélioration, la spécialisation ou l'innovation de l'offre touristique

- *Soutenir l'excellence pour se démarquer.* Travailler l'amélioration de la qualité de nos produits et services, valeur sûre d'un développement touristique équilibré. Dans ce contexte, optimisation de la démarche pilote qualité « Esprit Pays des vallées » menée au niveau du territoire provincial mais aussi l'adhésion à la démarche « Wallonie, destination de qualité », mise en place par le Commissariat général au tourisme.
- *Développer et soutenir l'événementiel.* *Tourisme, Culture et Sport trouveront ici la possibilité de s'épanouir en lien pour attirer de nouveaux publics.* Pour ce faire, l'accent sera mis sur la recherche de nouveaux modes de financements (tourisme solidaire) via la création d'un fonds collectif dédié à l'événementiel. Celui-ci doit notamment permettre l'amplification de la mise en valeur des vallées de la Meuse et de la Sambre (poursuite de l'opération la « Meuse en fête » et déclinaison de celle-ci à la Sambre), la mise en œuvre du projet Beaufort, d'un événement de type Tattoo, du tourisme de mémoire (commémorations 1914-2014 ; 1815-2015), du tourisme culturel, sportif et folklorique.

Un nouvel essor se dessine aujourd'hui au niveau international pour notre folklore wallon et namurois, en particulier, à l'heure où les Marches militaires et folkloriques de l'Entre-Sambre-et-Meuse viennent d'acquiescer leurs lettres de noblesse avec la reconnaissance, comme chefs d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité par l'Unesco. Notre Province a accueilli cette nouvelle avec énormément de plaisir et s'attache déjà à valoriser ce patrimoine au mieux.

- *Soutenir des événements susceptibles d'amplifier le rayonnement namurois*

Le Collège consacrera des moyens pour que la Province soit présente et active aux événements culturels, touristiques, sportifs ou autres sur le territoire de la province de Namur. La participation à des événements propres à notre territoire visera à promouvoir nos artistes, nos sportifs, nos créateurs, à se faire valoir tant auprès de leurs concitoyens namurois mais aussi et surtout à l'extérieur du territoire.

Le sport, dans sa dimension événementielle, sera un axe nouveau à développer durant la législature. A cette occasion, un soutien et une collaboration aux grands événements sportifs et aux organisations des comités provinciaux dans leurs différentes disciplines seront de mise.

Pourrait également être développée l'image de la « Province de Namur, Province équestre » en mettant en exergue l'école d'élevage et d'équitation de Gesves, d'autres institutions namuroises actives dans le secteur ou encore de grands événements équestres organisés sur notre territoire.

La participation à des événements extérieurs à Namur, portés par d'autres acteurs ou parties du territoire wallon doit s'envisager sous l'angle exclusif des retombées pour le territoire namurois (pensons à cet égard aux dynamiques tant autour de Mons 2015 qu'autour de Liège 2017, même si cette dernière candidature n'a pas été retenue).

En 2014, de nombreuses activités dans le cadre de la commémoration de la guerre 14-18 seront mises en place : projets intergénérationnels, Territoire de mémoire, programme de lutte contre la violence,...

Il importe néanmoins que le territoire namurois se construise sa propre identité événementielle sur base de ce qui le distingue réellement des autres parties du territoire wallon. Et ce qui le distingue réellement c'est sa capitale Namur. L'identité événementielle doit donc être construite en étroite collaboration avec cette dernière.

Plusieurs thématiques en lien avec la capitale (et l'art de la gestion de la cité) pourraient dès lors être approfondies dans la perspective de création d'événements internationaux :

- le territoire intelligent et numérique : Namur a l'opportunité de bénéficier sur son territoire d'un événement qui grandit progressivement auprès de la communauté des utilisateurs numériques, le Kikk festival ;
- la communauté d'acteurs namurois doit maintenant appuyer la démarche en développant une politique coordonnée d'événements susceptibles de créer l'identité namuroise (pensons à l'université et son potentiel de scientifiques à l'international, à l'art muséal, aux industries culturelles,...) et une politique coordonnée de partenariats internationaux sur cette thématique ;
- le territoire créatif : Namur doit se positionner comme un territoire dont les différentes disciplines peuvent se rejoindre autour de valeurs et de sources de réflexions communes. A titre d'exemple, l'échange, le partenariat, la co-crédation peuvent être des techniques de management de projets communes à des disciplines aussi variées que la recherche, la musique, le théâtre, la création d'entreprises, l'enseignement,... L'avènement de manifestations telles que le Festival des Arts forains, les Fêtes de Wallonie ou le FIFF ou encore d'autres événements d'ampleur qui témoignent du potentiel de créativité de nos forces vives. Le Collège envisagera avec les acteurs concernés le potentiel pour un colloque de nature internationale réunissant des experts de ces différentes disciplines.

- *Amplifier l'e-tourisme.* La volonté de l'exécutif est de faire de la province de Namur, une province à la pointe de l'excellence en e-tourisme. Des actions de sensibilisation, de formations, visites d'expériences, expériences pilotes seront amplifiées.

Le développement du projet de « wifi » gratuit et accessible à tous sera évalué et développé au sein de deux communes pilotes : Namur et Dinant.

- *Décomplexer notre tourisme d'affaires,* par un développement accru de ce segment. L'objectif vise, notamment, à positionner et à accentuer le tourisme d'affaires sur deux pôles : Namur, ville-capitale et Gembloux. Les territoires hors de ces zones étant mis en valeur selon leurs spécificités locales par les Maisons du Tourisme. A ce propos, le tourisme rural permettant de

découvrir les richesses paysagères et patrimoniales sera soutenu. La promotion de nos merveilleux terrains de golf fera partie de la même dynamique.

A cet égard, les forces vives de la place namuroise déploieront leurs efforts concertés pour soutenir l'avènement d'un nouveau centre d'exposition, parallèlement au développement du centre de congrès existant, et surtout d'un hôtel de grande capacité, en vue d'accueillir colloques, séminaires ou encore événements.

- *Professionnaliser les opérateurs*, encore et encore, par le biais de formations (en langues, en gestion d'entreprise, en e-tourisme).
- *Coordonner clairement l'organisation et la complémentarité de l'action touristique* des services provinciaux – BEP/Tourisme et FTPN – sera une priorité de cette législature.

4. Le Domaine provincial Valéry Cousin de Chevetogne

Parmi les atouts touristiques de l'Ardenne, le Domaine Valéry Cousin de Chevetogne (DVC) se situe dans le peloton de tête des locomotives touristiques de notre territoire notamment.

Il offre aux touristes wallons, flamands, ou encore aux touristes hollandais, français ou allemands, un site d'une exceptionnelle qualité paysagère et d'une attractivité régulièrement renouvelée.

Il fait ainsi figure d'exemple pour accueillir les touristes d'un jour, de grands événements, de la résidence, du tourisme d'affaires, mais peut également, par sa force d'attractivité, booster les échanges commerciaux de son hinterland proche : gîtes, commerces, artisans, entreprises.

98% des touristes qui découvrent le site se déclarent séduits et désireux d'y revenir. Ce constat amène à vouloir accroître l'aura du Domaine, au-delà de la Wallonie, et de lui donner les moyens de conquérir des publics bien plus loin que les frontières limitrophes.

L'objectif de la législature sera d'associer l'ensemble des partenaires économiques de la zone au développement et au rayonnement du parc et de favoriser un essor de celui-ci avec la perspective de créer des emplois.

Depuis 15 ans, si le personnel « public » employé sur le parc a diminué, les emplois privés qui y ont été créés ont été multipliés par 6 ou 7 dans l'Horeca ou encore dans l'événementiel.

Parce qu'il a été développé de manière visionnaire, le parc se trouve aujourd'hui à la rencontre de la convivialité, de la nature, du développement durable, de toutes ces valeurs qui viennent au premier rang des préoccupations des populations.

L'objectif de la législature précédente avait été de faire de ce site un grand parc public à destination des populations proches ; l'enjeu de la législature à venir sera de profiter de ce joyau d'exception pour amener des touristes des régions un peu plus lointaines et de stabiliser les recettes par l'attractivité renouvelée du parc.

Dans la construction de logements en bois et de la filière proche, dans la bière, dans l'accueil en gîtes - toutes ressources intrinsèquement namuroises-, des projets seront engagés, porteurs d'un véritable développement économique endogène durable. Ces collaborations novatrices prendront la forme de réels partenariats publics/privés.

A titre d'exemple, un nouveau projet, dénommé « la Maison du Répit » pourrait voir le jour au DVC. Il s'agirait d'implanter dans le domaine, un établissement destiné à accueillir, pour un court séjour, et dans un cadre adapté où ils bénéficient de soins appropriés, des enfants atteints d'une maladie

grave dans le but d'offrir aux parents un répit nécessaire. Ce projet serait mené en partenariat avec notre Centre Hospitalier Régional Sambre et Meuse.

Enfin, en ce qui concerne les investissements extraordinaires, l'objectif légitime d'augmentation des fréquentations et des recettes du parc s'accompagnera du maintien des moyens alloués, indispensables à préserver le niveau d'entretien mais aussi les nécessaires renouvellements d'équipements, dans la mesure où ceux-ci auront reçu l'encouragement des autorités régionales et auront donc été subsidiés en tant que tels.

Le Tourisme en résumé :

- soutenir l'excellence et la qualité des produits et services touristiques ;
- accentuer l'e-tourisme ; wifi gratuit ;
- promouvoir l'événementiel ;
- développer un code marque Ardenne pour asseoir l'attrait de la destination Namur/Ardenne ;
- faciliter le développement d'un projet de Palais des expositions et l'accueil d'un Hôtel à grande capacité à Namur ;
- coordonner l'organisation et la complémentarité des organismes touristiques ;
- augmenter la fréquentation du DVC et son rayonnement économique dans son hinterland.

4.1.3 L'agriculture : nos contributions à la ruralité

Notre province comprend de vastes espaces ruraux marqués par l'activité agricole. Celle-ci occupe une place importante sur les plans économiques et environnementaux.

L'industrie agro-alimentaire occupe la 1ère place dans le paysage industriel namurois au niveau du chiffre d'affaires. Elle se hisse également dans le tiercé de tête du point de vue de la valeur ajoutée ou de l'emploi. La production agricole est donc coincée entre de très grands groupes et n'est pas structurellement bien armée pour se positionner :

- 2.600 exploitations occupant plus de 4.200 personnes (3.131 ETP) en 2010 ;
- 158.000 ha (43% du territoire namurois) ;
- 223 exploitations seulement sont structurées en personne morale, avec moins de 500 salariés ;
- 687 chefs d'exploitation (sur les 2.600) possèdent une formation agricole complète (plus de 1.300 disposant d'une formation EXCLUSIVEMENT acquise par la pratique) ;
- seule une exploitation sur 3 ou 4 (suivant les années) est reprise en province de Namur (les chiffres sont légèrement inférieurs dans les autres provinces).

Soucieux de contribuer au maintien, voire au renforcement de cette activité économique de premier plan, le Collège souhaite, avec force :

- maintenir, mais aussi développer l'encadrement agricole via l'Office provincial agricole permettant aux exploitants de mieux se situer dans la gestion de leur capital (sol, cheptel, matériel, patrimoine) qui peut atteindre le million d'euros ;
- développer la formation agricole (EPASC et BacAgro) ;
- pérenniser les initiatives fédératrices amenant les exploitants à se renforcer, à reprendre pied dans leur gestion, et à mieux se situer par rapport à certaines attentes de la société. C'est l'objectif, par exemple, des démarches, Codiplan et Vegaplan, portées par les acteurs concernés, ou encore DurAgr'Iso qui vise à construire une dynamique de groupe entre plusieurs exploitants de façon à leur permettre de se situer et d'améliorer la durabilité de

leur exploitation en la rendant plus visible, notamment par le biais d'une certification ISO-1400 : 18 exploitations certifiées en 2012 pour la Belgique, dont 14 en Wallonie et 5 en Namurois.

- créer un programme de coordination avec les commissions agricoles communales : dans le cadre de la future PAC, une nouvelle politique assurance revenu devra se mettre en place afin d'atténuer les risques liés à la volatilité et à la spéculation des marchés agricoles. La Province, du fait de sa spécificité, pourrait devenir l'acteur privilégié de la mise en place de cette politique cofinancée par les instances européennes ou régionales.

Enfin, le Collège estime que les « circuits courts » sont une des pistes à développer pour amener les exploitants à reprendre en main une part plus grande de la plus-value de leur gestion. DurAgr'ISO est une démarche qui peut aider nos exploitants à se positionner dans ce cadre au-delà des seuls agriculteurs « bio ».

Enfin, le BEP étudie actuellement la faisabilité technico-économique pour la création d'une plateforme de transformation en faveur des producteurs de produits de bouche. Ce projet vise, à terme, à apporter un soutien non négligeable à la valorisation des productions locales.

4.2. La Santé publique, les affaires sociales et sanitaires

○ Contexte :

Les services provinciaux sont connus comme ayant une présence efficace dans l'accompagnement des citoyens à toutes les étapes de leur vie.

Le soutien aux secteurs liés à la santé publique, aux affaires sociales et sanitaires est et restera une priorité. Le Collège souhaite établir un cadastre des associations et analyser les différentes subventions allouées au secteur. Cela lui permettra de mieux cerner et cibler l'action provinciale afin d'éviter de se disperser par de trop multiples initiatives qui ne seraient plus en phase avec nos moyens ou nos objectifs d'efficacité. Baser notre démarche sur l'évaluation du CAP.1 et sur le diagnostic territorial prospectif nous permettra de mieux orienter notre mission selon nos activités respectives dans le but notamment de réduire les inégalités sociales et de santé sur tout le territoire provincial. Stimuler les actions entre les générations et développer le mieux vivre ensemble en sont les piliers.

○ Une présence au quotidien à toutes les étapes de la vie

Dans ce secteur, les programmes mis en œuvre en matière de santé, d'action sociale et de logement sont intimement liés.

Pérenniser notre dispositif d'observation et de veille du territoire et de ses habitants par la tenue permanente d'un tableau de bord articulé autour des indicateurs démographiques, socio-économiques, de santé, d'offres de soins, nous permettra d'actualiser nos connaissances afin d'adapter nos politiques aux besoins de nos concitoyens. Il s'agit bien d'observer pour mieux agir.

Le Collège souhaite :

- stimuler et encourager la solidarité humaine et les relations entre les générations, renforcer la cohésion sociale. Le secteur Médico-Social est particulièrement vaste parce qu'il va de l'observation à la responsabilisation de la population en passant par la protection et la prévention ;

- renforcer toutes les initiatives qui permettent le maintien à domicile en toute sécurité et sérénité des personnes fragilisées, que ce soit par l'âge avancé, pour des raisons médicales ou simplement par l'isolement. En la matière, les initiatives du SPAF doivent être encouragées ;
- développer le sport à toutes les étapes de la vie : l'accent sera mis sur le sport accessible à tous, dans le cadre du lien « sport/santé » en valorisant les outils existants dans le secteur médico-social afin de rendre au sport toute sa vocation d'éducation, d'émancipation et de promotion à la santé ;
- mieux faire connaître les programmes provinciaux de santé publique et des affaires sociales et sanitaires, souvent mal ou peu connus, via notamment la réalisation d'une campagne d'information et de sensibilisation afin d'en augmenter le rayonnement citoyens ;
- élaborer un plan provincial de promotion de la santé pour les jeunes et les seniors basé sur l'évolution des comportements vers une consommation saine et durable et ce, en concertation avec les autres acteurs provinciaux (la Cellule environnement, APEF, OPA, ...) ;
- lutter contre le décrochage scolaire par la mise en place d'activités, de remédiation et de soutien - en partenariat, par exemple avec l'UTAN et toutes autres associations d'ânés s'inscrivant dans la même démarche ;
- offrir à l'ensemble de la population de notre territoire un accès de proximité aux services de santé mentale et ce, à un coût abordable. Cette accessibilité tarifaire permet de faire face à l'augmentation croissante du nombre de patients fragilisés ou vulnérables et d'assurer la prise en charge et le traitement de problématiques psychologiques de plus en plus lourdes et complexes (suicides, abus sexuels, problématiques liées aux populations immigrées, ...). Pour ces raisons, il faut accentuer notre offre de prestations en équipes pluridisciplinaires et augmenter nos capacités de prise en charge de patients dans les zones territoriales socio-économiquement les plus faibles.

En outre, ce réseau décentralisé de 16 équipes a été renforcé par la création d'une équipe mobile d'intervention d'urgence, EMISM, dont il faudra optimiser le fonctionnement et, étendre son champ d'intervention à l'ensemble du territoire provincial.

A cette fin, il convient aussi d'élaborer un plan pluriannuel du secteur avec le partenaire régional et aussi mobiliser d'autres sources de financement comme le SPF Justice ou l'AWIPH ainsi que collaborer avec d'autres partenaires du secteur.

- accentuer les campagnes de prévention et de promotion de la santé. L'encadrement social tout autant que la promotion de la santé doivent être menés de manière transversale et nos implications doivent être réévaluées régulièrement afin de nous adapter aux besoins de la population. Il s'agit d'un travail de fond qui n'aura un impact positif qu'à condition de travailler en réseau et en agissant sur les facteurs identifiés comme vecteurs des inégalités sociales en matière de santé.

○ **Objectifs en termes de supracommunalité et de partenariats Province/Communes.**

- Dans le cadre de la santé scolaire, il est important de poursuivre la mise en œuvre du récent rapprochement (fin 2010) entre le service de Promotion de la santé à l'école et les Centres Psycho-Médico-Sociaux, car il a permis de développer une approche globale du bien-être de l'élève plus cohérente et donc plus efficace et ce, dans 37 communes.
- Côté petite enfance, votre Collège souhaite soutenir le métier d'accueillante à domicile, ainsi que toute structure privée ou publique agréée par l'ONE. Dans ce contexte, le Collège envisagera un soutien à l'installation d'un milieu d'accueil ou de co-accueil. Nous aurons également la ferme volonté d'adapter certaines de nos structures afin d'y accueillir des

enfants différents. Et enfin, avec l'ONE, nous voulons maximiser l'offre d'Accueil Temps Libre dans le cadre de l'accueil extra-scolaire, expérience qui rencontre déjà un franc succès avec 34 communes partenaires.

- Rappelons, en outre, que les structures partenaires telles que IMAJE, SPAF et le CHRSM dont la Province est à l'initiative, sont des structures de poids dans le paysage médico-social : 550 emplois pour IMAJE, qui travaille directement ou indirectement avec 33 Communes ; 480 emplois pour le SPAF, qui touche 3.100 ménages sur 38 communes affiliées ; 1800 emplois pour le CHRSM (Namur et Val de Sambre).
- Par ailleurs, nous resterons vigilants au développement de la nouvelle structure née de la fusion hospitalière CHRSM et attentifs à la finalisation administrative de celle-ci, à son fonctionnement optimal dans le respect des spécificités des deux partenaires ainsi qu'à toute réflexion relative aux bassins de soins. La Province étant partenaire de l'APP, ses représentants seront évidemment associés aux décisions des instances.
- Il conviendra également que la Province se positionne dans le cadre des collaborations plus pratiques et ponctuelles avec le CHRSM : la plate-forme de santé mentale,...

En collaboration avec le CHR, nous mettons beaucoup d'espoir dans la réalisation du projet de « la Maison de répit » au Domaine de Chevetogne. Comme nous l'avons vu, cette maison de répit, destinée aux familles de jeunes patients en phase critique sera un endroit d'accueil adapté avec des soins appropriés.

- Conscient des difficultés rencontrées consécutivement à la diminution des médecins généralistes en région rurale, le Collège accompagnera la mise en place de réseaux et de maisons de garde.

En résumé :

Les actions du secteur médico-social méritent d'être encore mieux promues :

- dans le domaine de la prévention (suicide, sida,...) il faut rapidement relancer des campagnes d'information pour tous mais en particulier pour les jeunes.
- dans le domaine de la Santé Mentale, axe important des services provinciaux, il faut développer des synergies avec d'autres partenaires sur le territoire de la province afin d'étoffer l'offre et le soutien tant aux patients qu'aux familles.
- dans le domaine de la petite enfance, il faut soutenir le métier d'accueillante ainsi que toutes structures privées ou publiques agréées par l'ONE.

4.3. La Culture

- **Contexte :**

A côté de sa valeur intrinsèque pour le développement positif de toute société, la culture peut être un vecteur de croissance non négligeable. Pour lui permettre de peser économiquement, il faut positionner la Province comme opérateur culturel fort et reconnu sur notre territoire, au cœur de la Wallonie, mais aussi au-delà des frontières.

Si cela peut sembler paradoxal, c'est particulièrement en temps de crise qu'il faut veiller davantage à l'épanouissement individuel et collectif, par le biais des arts, des lettres, de la musique... C'est en ce sens que nos différents services culturels sont appelés à travailler.

Pour confirmer cette ambition, votre Collège compte mettre tout en œuvre pour saisir les nouvelles opportunités culturelles de qualité, qui se présenteraient au cours de cette législature, pour mettre en avant nos nombreux talents, nos ambassadeurs culturels mais aussi encourager l'économie traditionnelle à travailler avec ce secteur.

Cette politique s'exercera :

- dans nos musées provinciaux ;
- au sein des activités de la Maison de la Culture ;
- via notre service du Patrimoine culturel ;
- par nos soutiens aux centres culturels locaux, aux bibliothèques, à la Maison de la Poésie...

4.3.1. Les Musées

La Province de Namur est assez fière de compter deux outils performants dans le domaine muséal, le Musée provincial Félicien Rops et le Musée provincial des Arts anciens du Namurois-Trésor d'Oignies (TreM.a), tous deux promus par la Fédération Wallonie-Bruxelles en « catégorie A », signifiant ainsi leur excellence reconnue dans le monde muséal.

Votre Collège souhaite :

- soutenir les initiatives de ses deux musées :

pour le **Musée Rops**, il s'agit de promouvoir les initiatives menées sur et autour de l'artiste mais aussi le travail d'auteurs et de créateurs qui y sont liés de près ou de loin, qu'ils appartiennent au XIXe siècle ou non, au travers de la thématique ou de la technique. Le Musée Rops continuera à jouer son rôle d'ambassadeur à l'étranger dont l'aura ne cesse de croître. Cette renommée internationale rejallit évidemment sur l'attractivité du Musée et celle de l'Institution provinciale.

pour le **Musée provincial des Arts anciens**, il s'agit d'offrir aux visiteurs une collection d'œuvres classées dont la notoriété dépasse largement les frontières de l'Europe. C'est le cas particulier du Trésor d'Oignies (XIIIe s.) et de la collection de référence internationale du peintre Henri Blès (XIVe s.).

- intensifier l'accessibilité de tous, notamment des publics scolaires, mais aussi fragilisés, en intégrant les aspects éducation et formation.
- accroître les synergies entre les deux musées et la Maison de la Culture et se repositionner sur le plan international.

Afin de développer ce programme ambitieux, le recours aux partenariats publics privés (PPP) sera privilégié. De même, des synergies promotionnelles « Musées-Tourisme » déjà en place, en collaboration avec la Fédération du Tourisme, seront amplifiées (circuit GPS, réalité augmentée/application smartphone, Namur-Clic, brochure en faveur du scolaire, ...).

- **Objectifs en termes de supracommunalité :**

Au travers de son Service des musées, la volonté provinciale est d'amplifier l'accompagnement et le soutien des 70 musées du territoire, sous la forme d'expertises et de conseils ou encore pour les aider à obtenir leur reconnaissance par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Leur promotion et leur attractivité touristique seront par valorisées par la Fédération du Tourisme et les Maisons du tourisme.

4.3.2. La Maison de la Culture

L'établissement de la capitale de la Wallonie à Namur en 1986 a conforté le rôle culturel de la Ville et de la Province au cœur de l'Europe des Régions. Aujourd'hui, la Maison de la Culture se projette dans l'avenir pour mieux répondre aux préoccupations socioculturelles de notre temps, mais aussi pour rencontrer les enjeux multiples, qu'ils soient économiques, touristiques ou encore urbanistiques.

Dans cette optique, la Province, ainsi que la Wallonie, la FWB, associées aux acteurs locaux de la province, ont marqué en 2011 un accord de principe pour unir leurs ressources afin de réaliser le redéploiement et la rénovation de la Maison de la Culture.

La volonté du nouveau Collège est de présenter un projet qui intègre au maximum les ambitions qui ont fait l'unanimité lors de la présentation des conclusions du marché de définition.

Afin d'avancer dans ce projet important, que le Collège souhaite voir finalisé durant cette législature, un auteur de projet devrait être désigné en 2013, après qu'un accord de partenariat et de subventionnement soit intervenu entre les parties prenantes. A cet effet, des synergies avec la Ville doivent s'engager pour veiller à une utilisation plus rationnelle de l'ensemble des infrastructures culturelles de la ville.

4.3.3. Le Service du Patrimoine culturel

Le patrimoine culturel participe pleinement à l'identité de notre territoire, à la qualité de son cadre de vie et à son attractivité. Notre objectif consiste à veiller à le protéger et à le valoriser en sensibilisant tous les acteurs concernés à une meilleure préservation et gestion de ce patrimoine dans une perspective de développement durable.

Notre action ira de l'aide aux acteurs locaux à la sensibilisation du citoyen ou à la mise en réseau des partenaires afin de mettre sur pied des actions communes.

Parmi ces actions citons les expositions qui tournent dans la province comme celles les arbres remarquables, la balle pelote ou les pierres sèches. Elles remportent toutes un grand succès. De nouvelles expositions seront montées dans le cadre du développement d'activités en supracommunalité.

Le Collège souhaite aussi continuer à mettre en valeur le patrimoine exceptionnel de notre province, le faire découvrir et conscientiser le jeune public, en particulier, par le développement d'activités pédagogiques adaptées.

Le service sera également significativement sollicité dans le cadre de l'événementiel : 14-18, 1815, folklore populaire namurois, etc...

En ce qui concerne la subsidiation des monuments classés, le Collège trouvera une solution pour les dossiers en attente mais estime que le mécanisme de subsidiation tel que défini actuellement dans le décret wallon ne répond absolument pas aux attentes. Il souhaite clairement manifester son souhait de mettre fin au mécanisme actuel.

4.3.4. La Culture pour tous

Le Collège souhaite accentuer le concept d'une culture accessible à tous que ce soit en tant qu'acteur ou consommateur culturel.

La valorisation de chacun passe par le biais d'actions culturelles. La vision d'«une culture pour tous » et « tout est culture » est primordiale. La culture est un outil important de développement humain. Au cours de cette législature, ce secteur deviendra plus que jamais un catalyseur économique pour la province.

Cette culture pour tous passe par les 20 centres culturels. Le nouveau projet de décret en matière de subsidiation renforce encore leur mission essentielle qui est de rendre la culture accessible à tous.

○ **Objectifs en termes de supracommunalité :**

Le Collège provincial souhaite :

- mener une politique culturelle dynamique, créative, à la fois classique et innovante par le biais des arts, des lettres, du théâtre, de la musique et de nos musées. Cette politique doit répondre au mieux aux souhaits et aux besoins des citoyens. Un nouvel angle d'attaque devra être développé : « si les citoyens ne vont pas à la culture, c'est la culture qui ira à eux » ;
- soutenir les Communes au travers de la lecture publique : la bibliothèque itinérante, via le bibliobus, est, entre autre, un remarquable exemple de soutien à la lecture publique. Le projet BDbus, itinérant dans toutes les communes de la province, a permis de toucher un public de jeunes et moins jeunes grâce à une offre et un service adaptés. L'achat en 2013 d'un nouveau BDbus répond à ces besoins. Il est appelé à remplacer le BDbus existant aujourd'hui en bout de course ;

La mobilité de la culture, paramètre important du point de vue territorial, renforce tout l'intérêt de développer et d'optimiser les synergies avec les communes afin d'en assurer la pérennité ;

- s'adapter aux demandes et valoriser le théâtre amateur. Celui-ci jouit d'une représentation territoriale incontournable et d'une mixité intéressante entre les acteurs associatifs. La diversité des publics rencontrés en soulève tout l'enjeu socio-culturel. Des actions sont déjà en place : carnet d'adresses des troupes, décentralisation des formations, mise à disposition de moyens techniques, appel à projets, aide à la création collective via Théâtre-Action (mise en scène, maquillage, ...). Notre objectif sera d'augmenter l'impact collectif et individuel du Théâtre Action, réelle plus-value pour les troupes locales (ou acteurs locaux) en renforçant l'activité notamment dans le sud et l'ouest de la province ;
- créer un « Pôle à l'Image » régulateur d'une politique cinématographique intégrée en matière d'accueil, de création, de production, de diffusion, d'information, d'animation et de promotion sera fédérateur de tous les acteurs publics et privés. Ce pôle deviendra un outil de développement culturel majeur. Le partenariat avec les grands festivals sur le territoire provincial (FIFF, Média 10-10, Festival du cinéma belge de Moustier, festival du film nature, EOPS) restera une priorité. A cet effet, un partenariat entre le FIFF et Média 10/10 sera envisagé afin de donner un nouvel élan à ce service provincial. Un soutien qui, au-delà de l'image, devra se concrétiser par une démarche dynamique entre l'institution et l'organisateur de manière à maximiser l'action provinciale au sein des événements. La Province doit pouvoir interagir avec les publics cibles via les partenariats événementiels, tous domaines confondus.

De même, la poursuite de la collaboration avec CLAP doit être évaluée pour renforcer son apport au développement de l'industrie du cinéma de notre province. Par ailleurs, il pourrait être envisagé de mieux l'utiliser et de le valoriser comme outil de promotion des sites de tournage de la province ;

- accroître le soutien aux artistes namurois de talent en développant une offre de formation pluridisciplinaire de qualité et évolutive. La Province doit pouvoir soutenir les jeunes talents afin de les emmener vers leur professionnalisation.

Au travers des Bourses du Fonds Thirionet, le Collège mettra en évidence le travail de qualité et les talents locaux pour qu'ils deviennent nos ambassadeurs culturels. Le service de la culture soutiendra la valorisation de ceux-ci et encouragera la formation qualitative des jeunes artistes afin d'augmenter le rayonnement des artistes namurois, en Belgique et à l'étranger ;

- renforcer une programmation musicale de qualité, diversifiée et innovante qui passera aussi par la nouvelle Maison de la Culture et qui permettra de renforcer la présence de la Province dans les communes. Le soutien au développement d'un réseau d'enseignement de musiques actuelles initié par la Rock's Cool sera mis en avant ;
- mettre en place une Maison d'accueil d'artistes afin de donner aux artistes un cadre propice à la dynamique artistique et à la créativité. Le souhait du Collège est de créer un lieu de rencontre-services qui puisse aider les artistes dans leurs démarches créatrices de travail et de vie ;
- soutenir l'action de la Maison de la Poésie et de la Langue française en renforçant les synergies et les partenariats entre elle et nos services afin d'accroître la promotion des actions culturelles vers les publics jeunes, mais également les publics « fragilisés ». Des synergies sont possibles également dans la mise en valeur de pratiques artistiques innovantes ou encore la promotion d'artistes locaux émergents.
- organiser, avec les différents acteurs culturels du territoire provincial, des rencontres-échanges, miser également sur le travail en transversalité entre les différents services provinciaux pour faire progresser la culture afin qu'elle soit en adéquation avec les souhaits des citoyens. Il s'agira notamment de développer la politique d'initiation à la culture en sensibilisant un plus grand nombre aux activités culturelles organisées par la Province sur son territoire.

En résumé

- Les formations en faveur du grand public, des écoles ou des entreprises privées viseront à faire découvrir la culture au public le plus large possible.
- Le projet de rénovation de la Maison provinciale de la Culture est prioritaire. Il s'agit d'un point central qui aura un impact direct sur plusieurs disciplines.
- Finaliser l'étude de développement d'un « Pôle à l'image » et en tirer les conclusions.
- Promouvoir encore plus notre patrimoine culturel provincial par la mise en place d'activités pédagogiques
- Rencontrer les différents acteurs culturels de la Province et mettre en place une plate-forme de dialogue et de rencontre afin d'établir des synergies entre secteurs.

4.4. L'Enseignement et la formation

○ **Contexte**

Le droit à l'éducation est l'un des droits fondamentaux de l'homme. L'acquisition d'un savoir-faire, mais surtout la mise en pratique de celui-ci est essentiel pour s'intégrer dans un monde en perpétuelle évolution. En plus de la transmission d'un savoir, l'enseignement permet le développement des capacités de réflexion, d'analyse et de jugement qui sont autant d'aptitudes nécessaires au développement personnel et citoyen.

Au sein de l'enseignement d'aujourd'hui, la Province de Namur joue un rôle non négligeable. En effet, grâce à ses différents établissements comme l'École Hôtelière Provinciale de Namur, l'École d'Agronomie et des Sciences de Ciney, la Haute École de la Province de Namur, l'Institut provincial d'Enseignement Secondaire, l'Institut Provincial de Formation ou encore l'Institut Provincial de Formation Sociale, la Province dispense un enseignement et des formations de qualité. Les méthodes pédagogiques sont continuellement adaptées aux exigences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Wallonie, de l'État fédéral, mais aussi aux exigences du marché de l'emploi, ce qui en fait un enseignement professionnalisant optimal. Votre Collège souhaite que la Province continue dans cette voie en ne cessant d'améliorer ses pratiques pédagogiques associant le savoir et le savoir-faire afin de pérenniser une image forte de l'enseignement provincial !

En matière d'enseignement supérieur, nous l'avons déjà mentionné, la Province sera particulièrement attentive au développement de synergies inter-réseaux, aux partenariats à développer dans ce cadre, ainsi qu'aux possibilités de développement de nouveaux cursus. Le Collège souhaite structurer le dialogue avec le Conseil Inter-réseaux des Hautes Ecoles Namuroises afin que notre enseignement provincial puisse s'inscrire favorablement dans les réformes à venir.

Le secteur de l'enseignement et de la formation de la Province de Namur poursuivait déjà la mise en œuvre des objectifs et des plans d'action généraux définis par le Contrat d'avenir provincial, à savoir :

- le renforcement de la spécificité de notre offre de formations et de l'encadrement pédagogique des chargés de cours ;
- le développement de synergies entre les structures de l'enseignement et la promotion de la professionnalisation du secteur ;
- l'augmentation des liens entre l'enseignement et le monde du travail.

Outre ces objectifs, l'évaluation du CAP.1 ainsi que les conclusions du diagnostic prospectif réalisé tout récemment ont permis d'identifier certains enjeux auxquels ce secteur s'efforcera de répondre durant cette nouvelle législature :

- gérer la crise de croissance que connaissent nos établissements afin de non seulement concilier l'accueil de tous et la taille humaine de l'organisation mais également développer des infrastructures adaptées à l'augmentation de la population scolaire et étudiante ;
- renforcer l'adéquation des formations avec l'emploi par le développement d'une plateforme relative à une meilleure adéquation « emploi/formations » ;
- être proactif dans la mise en place de la modularisation de l'enseignement secondaire et du supérieur ;
- s'intégrer résolument et être acteur au sein du pôle de l'enseignement supérieur namurois
- opérer la transformation des cursus de formation pour les métiers de la sécurité ;
- accompagner et encadrer efficacement la mise en place de l'enseignement par compétences

- et par modules à l'ensemble des types d'enseignement et de formations ;
 - veiller de manière active à l'équilibre adéquat entre cadre provincial et tutelle fédérale ou communautaire tant du point de vue des ressources que des contraintes ;
 - s'adapter aux changements survenus dans la société actuelle ;
 - maintenir et renforcer le projet éducatif et pédagogique de la Province de Namur. A cette fin, nous souhaitons renforcer l'encadrement éducatif des jeunes inscrits dans nos écoles secondaires et former les professeurs à l'évolution des comportements. Nous envisageons de créer une fonction de proviseur chargé spécifiquement du projet éducatif et de la coordination les équipes d'éducateurs ;
 - favoriser la progression et l'émancipation sociale : le projet de notre Institut provincial de formation sociale est de valoriser la «différence» en tant que richesse individuelle et collective, de mettre en avant les expériences de vie et de permettre à chacun de commencer, ou de recommencer un cycle de qualification ;
- La pertinence grandissante de l'enseignement de promotion sociale est liée au fait que celui-ci permet un cursus de formation allant du secondaire inférieur au niveau bachelier.

Ces objectifs se traduisent de manière plus spécifique par type d'enseignement et de formation. Nous vous en présentons les grandes lignes ci-après.

4.4.1. L'Enseignement secondaire

La CPU (Certification par Unités) est en cours d'application dans les sections de coiffure de l'Institut provincial d'enseignement secondaire de Seilles. D'autres sections seront organisées en unités de compétences que doivent acquérir les élèves.

A terme, c'est bien tout l'enseignement secondaire qui devra être réformé. Grâce au travail de notre conseillère pédagogique, un travail de fond en concertation avec les directions et les équipes pédagogiques est mené afin de nous préparer au mieux à une application plus généralisée de la réforme. Pour les prochaines années, il est en effet essentiel d'aider les enseignants à s'inscrire dans cette démarche. L'accompagnement par la conseillère pédagogique devra donc être renforcé et des formations à destination des enseignants devront être envisagées.

L'amélioration constante de la qualité de notre enseignement secondaire reste au cœur de nos préoccupations. Aussi, nous veillerons à adapter nos enseignements et formations aux besoins des milieux professionnels et ce, tant au niveau de la qualité de formation prodiguée aux élèves qu'au niveau d'une réponse apportée aux métiers en pénurie.

Afin d'améliorer encore l'adéquation des cursus proposés aux réalités de la vie professionnelle, nous souhaitons organiser des réunions thématiques par profil de métiers.

D'autres éléments retiendront aussi notre attention pour l'enseignement secondaire :

- La Province de Namur sera attentive à l'évolution des métiers de l'art infirmier. Soucieuse de l'importance de la qualité de la formation, elle veillera néanmoins à ce que soit prise en compte, dans le cadre de la réforme de la filière infirmière, la problématique de la pénurie des professionnels et par voie de conséquence, la qualité du service prodigué aux malades.
- Par ailleurs, nos internats sont très sollicités par les parents, car ces basent leur confiance sur le projet de vie et d'éducation développé au sein de ceux-ci. Nous ne pouvons malheureusement

accueillir toutes les demandes. Plus de 23% de celles-ci sont rejetées. L'absence d'internat ou l'insuffisance de places au sein de ceux existant dans notre enseignement secondaire pourraient engendrer une baisse significative des inscriptions et ce, au bénéfice d'établissements concurrents mieux nantis sur ce point. Le coût élevé que représentent les transports en commun pour une partie non négligeable de notre population scolaire doit également être pris en compte. C'est pourquoi, nous allons, en collaboration avec le TEC et avec les pouvoirs locaux concernés, étudier les attentes des familles en termes de mobilité et de filière d'enseignement secondaire. La région du sud de la province est particulièrement concernée par cette problématique.

- Enfin, le projet d'éducation que nous souhaitons développer au sein de notre enseignement secondaire comprend également une éducation à l'alimentation saine et durable. En concertation avec les services provinciaux en charge de l'environnement et de la santé, un vaste programme de réforme de la cuisine de collectivités au sein de nos cantines va être lancé.

4.4.2. L'Enseignement supérieur

La réforme du paysage de l'enseignement supérieur se profile. Le Ministre de l'Enseignement supérieur a pour projet qu'en lieu et place du schéma actuel articulé autour de trois académies universitaires, une structure à deux niveaux soit mise en place au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Une seule Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur (ARES) constituera le premier niveau et coordonnera un second niveau constitué de cinq Pôles Académiques d'Enseignement Supérieur (PAES) dont plus particulièrement le pôle namurois. Au sein de ce pôle, la Province de Namur occupera une place au même titre que les autres structures organisatrices d'enseignement supérieur.

La Haute Ecole de la Province de Namur continuera à développer des partenariats en inter-réseaux avec les autres membres du pôle afin de répondre de manière pointue aux attentes du milieu professionnel. Ces perspectives s'inscrivent tant dans la philosophie de la réforme que dans le souci de créer des synergies porteuses pour notre région.

Citons notamment :

- le développement de formations pour la promotion de la réussite ;
- la création de formations continuées, notamment en catégorie paramédicale ;
- les formations en co-diplomation pour la catégorie paramédicale ;
- la création d'une nouvelle programmation en agriculture biologique ;
- l'information et l'orientation des étudiants dans les domaines agronomique, économique et paramédical ;
- l'organisation de journées thématiques ;
- la remédiation pour les étudiants ;
- etc.

Dans le même état d'esprit, la rentrée académique 2012-2013 a vu se créer deux nouvelles sections : la section « développement durable » en catégorie économique et la section « psychomotricité » en co-diplomation entre la catégorie paramédicale de notre Haute Ecole et la catégorie pédagogique de la Haute Ecole Albert Jacquard.

Comme tout établissement d'enseignement supérieur, notre Haute Ecole, et notre IPFS d'ailleurs, sont soumis à un processus d'évaluation effectué par l'Agence pour l'Evaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur (AEQES). L'agence a pour principales missions de planifier des procédures d'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur et d'organiser le suivi des évaluations planifiées. Ceci constitue une véritable opportunité pour nos établissements car cette évaluation par

l'AEQES nous permettra certainement d'améliorer davantage notre qualité d'enseignement au bénéfice des étudiants et, in fine, des milieux professionnels. Les prochaines formations visées par ce processus d'évaluation pour la Haute Ecole sont les cursus d'assistante de direction en 2014-2015.

Dans un autre ordre d'idées, bien que la population estudiantine de la Haute Ecole ne cesse d'augmenter de manière constante et continue, une attention particulière devra être portée à la catégorie agronomique qui semble souffrir d'un manque d'attractivité auprès des étudiants. Afin d'y remédier, un groupe de réflexion s'est déjà mis en place au sein du Bac agronomique de Ciney. L'ouverture d'une nouvelle programmation, plus adaptée aux attentes des jeunes qui s'intéressent à l'agronomie et ses diverses filières sera envisagée.

Par ailleurs, nous constatons que le Bac en gestion hôtelière rencontre un succès certain auprès des jeunes. Cet engouement trouve certainement son explication dans l'attrait que constituent, depuis quelques années, les émissions télévisées proposant des compétitions culinaires.

La structuration de notre enseignement supérieur en pôles d'expertise est un plus pour l'encadrement des étudiants. Les sites de Ciney et de Namur citadelle permettent une articulation aisée entre le secondaire et le supérieur.

Les pôles constituent par ailleurs une émulation pédagogique par la rencontre d'experts, spécialistes dans des matières précises. L'optimisation constante de ces pôles agronomique et hôtelier sera au centre de notre attention pour les années à venir.

La Haute Ecole, consciente de l'importance de la mobilité estudiantine, s'inscrit résolument dans les perspectives offertes par les programmes intercommunautaires et internationaux. En effet, l'établissement participe à des programmes tels que : Erasmus SMP, Fame SMP, Belgica et compte désormais développer sa participation aux programmes de mobilité européenne.

4.4.3. L'Enseignement de promotion sociale

La Province de Namur valorise une image proactive de l'Institut Provincial de Formation Sociale en ajustant continuellement son offre de formations aux besoins de la société et des milieux professionnels. Cette adéquation se traduit par la souplesse des parcours de formation que permet l'IPFS grâce à l'apprentissage modulaire, à la capitalisation des réussites et à la valorisation des acquis issus de l'expérience.

De plus, aucune autre école de promotion sociale ou de plein exercice n'organise les mêmes cursus de formation que l'IPFS.

Le Collège confirme que l'enseignement de promotion sociale doit occuper une place à part entière au sein du pôle namurois d'enseignement supérieur. En effet, les sections d'enseignement supérieur des établissements de promotion sociale sont également considérées comme des établissements d'enseignement supérieur au sens du décret relatif à la réforme de l'enseignement supérieur. Ainsi, l'IPFS pourra développer de nouveaux partenariats avec les autres membres du pôle. Il renforcera ses collaborations avec les écoles d'enseignement secondaire, citons, dans ce cadre, le projet d'apprentissages des langues.

Par ailleurs, l'IPFS développera aussi de nouveaux partenariats. La programmation d'un cursus de bachelier en sciences administratives est en effet envisagée pour septembre 2013, en collaboration avec l'Ecole supérieure des affaires, établissement du réseau libre non confessionnel.

Cette co-diplomation se réalisera avec la collaboration de l'Institut provincial de formation sociale

afin que les étudiants inscrits de part et d'autre puissent valoriser leurs acquis et les modules suivis.

Comme nous l'avons déjà vu, l'IPFS proposant un enseignement supérieur, celui-ci est également soumis à l'évaluation de la qualité de son enseignement par l'AEQES. Celui-ci a programmé d'évaluer les cursus d'éducateur et de conseiller conjugal, respectivement en 2015 et 2016.

Ce processus d'évaluation est d'autant plus important pour notre institut que celui-ci se doit encore de renforcer sa démarche d'autoévaluation de la qualité de son enseignement qui reste actuellement insuffisante.

Etant donné la spécificité de notre territoire provincial, le Collège estime essentiel de renforcer l'information des pouvoirs locaux quant aux possibilités de décentralisation des formations.

Trop de personnes se retrouvent sans emploi en raison d'un faible niveau de qualification. Leurs possibilités de déplacement sont également limitées. Afin de pallier les problèmes constatés, la Province de Namur peut, en collaboration avec les CPAS et les ALE, organiser des modules de formation adaptés.

4.4.4. L'Enseignement spécifique

L'Institut provincial de formation (IPF) forme et qualifie professionnellement les agents des communes, des CPAS, des intercommunales, des hôpitaux publics, des zones de police, des services d'Aide Médicale Urgente, des zones de secours, situés sur le territoire provincial namurois. Sa mission essentielle est de contribuer à garantir une même qualité de services aux citoyens en assurant l'efficacité des formations mises en œuvre pour les pouvoirs locaux. La Province de Namur renforce par cette mission son rôle de supracommunalité.

Le Collège, en concertation avec le Gouverneur, définit pour les 6 années à venir la politique qu'il souhaite mener dans les matières liées à la sécurité relevant de ses compétences.

L'Ecole du Feu : les priorités visent l'encadrement pédagogique et managérial .

Il s'agira :

- de mettre en place des formations pédagogiques à destination des chargés de cours qui n'en disposent pas afin que ceux-ci acquièrent des outils et des méthodes pédagogiques adéquats ;
- d'encadrer ces chargés de cours grâce à un pédagogue afin de garantir la qualité des apprentissages et d'assurer que les cursus de formation correspondent aux prescrits des pouvoirs subsidiaires ;
- d'assurer un niveau de formation équivalent pour les hommes du feu dans les trois zones de secours de la province ;
- de mettre à disposition des infrastructures adaptées. En effet, la formation de base des sapeurs-pompiers passant de 90h à 130h, il est impératif que les infrastructures pratiques (le centre de formation pratique de l'Ecole du feu) soient adaptées aux nouvelles normes définies par la réforme ;
- acquérir du matériel technique spécifique à destination des nouvelles formations spéciales.

L'Aide Médicale Urgente (AMU) :

Les priorités seront d'ordre pédagogique, structurel ou logistique :

- la révision des appels à candidatures des chargés de cours afin de renforcer le pool existant ;
- la mise en place de formations pédagogiques à destination des chargés de cours qui n'en

- possèdent pas ;
- le renforcement de l'encadrement des étudiants afin de vérifier l'acquisition des compétences ;
 - le développement des synergies avec d'autres secteurs de l'enseignement et la mutualisation des ressources afin d'envisager de nouveaux projets tels que la formation des TMS (transports médico-sanitaires) ;
 - le renforcement du nombre de sessions de formation de secouristes-ambulanciers au travers de la qualité de l'enseignement dispensé dans les formations de base et au travers des recyclages qui visent à assurer le perfectionnement permanent du personnel ainsi que le développement de l'évaluation des processus de concertation.

L'Académie de Police :

Les écoles de police devront, à l'avenir, répondre aux critères de qualité définis dans le cadre de l'organisation apprenante c'est-à-dire lorsque sa structure et son fonctionnement favorisent les apprentissages collectifs, en développant une logique de professionnalisation et non de qualification.

Cela se concrétise par :

- un remodelage de l'enseignement policier dans lequel les formations d'inspecteur, d'inspecteur principal et de commissaire de police sont transformées en une formation professionnelle supérieure avec une différenciation de la formation en fonction du grade ;
- un développement solide du leadership policier, ainsi, les cadres supérieurs de la police seront également impliqués dans un processus d'apprentissage tout au long de leur carrière ;
- le développement d'une politique de ressources humaines basée sur les principes de l'apprentissage tout au long de la carrière.

La Province de Namur doit s'inscrire dans cette perspective de professionnalisation, d'autant que des collaborations avec l'enseignement supérieur seront envisagées, à savoir :

- la mise en place de formations didactiques à destination des chargés de cours qui n'en possèdent pas, comme nous l'avons déjà évoqué ;
- le développement progressif d'infrastructures adaptées et suffisantes (locaux, stand de tir, parcours fonctionnel,...) ;
- le renforcement de l'encadrement des « étudiants » afin d'assurer une gestion optimale des formations ;
- la formalisation des processus de concertation avec les acteurs pédagogiques, administratifs et les milieux professionnels ;
- le renforcement du suivi des processus d'évaluation.

L'Ecole provinciale d'administration (EPA) et l'Appui formation

Le rôle de l'Appui formation (auparavant ensemblier de formation) auprès des pouvoirs locaux ne fait que s'intensifier. Prochainement, cette cellule établira un cadastre des besoins en formation pour l'ensemble du territoire provincial.

Sur base de celui-ci, l'EPA interviendra de manière efficiente et adéquate en organisant les formations ou en établissant des partenariats avec d'autres opérateurs publics de formation (FOREM, IFAPME, Promotion sociale).

En mutualisant les besoins de formation des pouvoirs locaux et de la Province de Namur, le Collège souhaite que notre institution renforce son rôle de supracommunalité en matière de formations.

4.5. Les Services techniques et l'environnement

○ **Contexte**

Le Collège est convaincu qu'en matière d'environnement, il est essentiel de « Penser global, agir local », tel que formulé par l'illustre agronome, biologiste et écologue français, René DUBOS, lors du Premier Sommet sur l'Environnement en 1972. Cette formule résume l'esprit du développement durable et attire l'attention sur la responsabilité des acteurs locaux. La Province doit soutenir l'action des communes pour agir activement à leur échelon local afin de diminuer l'ampleur des conséquences liées aux changements climatiques, garantir un environnement sain aux citoyens et informer les entreprises sur les dispositions environnementales prises sur le territoire.

A l'inverse, la Province peut également contribuer au développement d'un projet qui dépasse son cadre propre. Dans cette optique, le Collège souhaite lancer un défi de taille : devenir Province-pilote en matière d'autonomie énergétique, au travers d'une série d'initiatives (socio-économiques, environnementales, communales, ...) et d'un plan d'actions qui seraient développés avec cet objectif. Afin d'asseoir cette idée et l'inscrire dans la circonscription de notre province, le Collège a, notamment, l'intention de s'entourer d'experts, tel que Monsieur Yves Marenne, co-auteur d'une étude sur « l'auto-suffisance énergétique de la Belgique à l'horizon 2050 ».

Par ailleurs, le Collège a estimé complémentaire à cette idée, son investissement dans IDEFIN, pour poursuivre la réflexion entamée en vue d'une éventuelle participation d'initiative publique dans le secteur des économies d'énergies ou d'énergies alternatives. Cette réflexion sera abordée en tenant compte de l'évolution des initiatives prises dans ce secteur, notamment par le secteur privé, afin d'être complémentaire et/ou innovant par rapport aux activités déjà existantes..

○ **Moyens**

Inasep

A l'instar de l'appui du BEP dans son aile économique, la Province de Namur peut compter sur l'INASEP pour ses actions dans certaines matières environnementales.

INASEP est l'une des principales intercommunales à participation provinciale en province de Namur. Les missions de cette intercommunale sont essentielles pour les citoyens, au travers des métiers de production, distribution, collecte et épuration de l'eau – participant en cela à la qualité et au cadre de vie des Namurois et plus largement des Wallons-. Elles sont également importantes pour les pouvoirs locaux au travers du travail réalisé par son bureau d'études au service des communes et de la Province dans la préparation des dossiers en matière de bâtiments, de voiries, d'égouttage et d'épuration des eaux.

Dans ce contexte, la participation de la Province en tant qu'associé de l'intercommunale et grâce à la Convention INASEP-Province représentent un appui important de la Province aux communes dans la réalisation de leurs projets.

Les Services techniques provinciaux

Complémentaire à ce point d'appui, la Province peut également compter sur son expertise interne regroupée au sein des Services Techniques Provinciaux en termes d'entretien et de gestion des voiries et des cours d'eau.

- **Objectifs en termes de supracommunalité le Collège provincial propose de :**
 - renforcer les actions prises au niveau global, à l'échelle locale en développant des synergies avec les 38 communes et les partenaires, notamment les intercommunales, les Contrats de rivières, le projet IDEFIN, etc ;
 - participer à la préservation de notre patrimoine naturel et environnemental, garant du bon fonctionnement de notre écosystème ;
 - réduire les consommations d'énergie et encourager la production d'énergie verte au sein des 38 communes. Renforcer la lutte contre le gaspillage énergétique dans les bâtiments publics (provinciaux et communaux) en constituant des éco-teams (comportements appropriés des utilisateurs) ;
 - accroître les interventions dans les travaux préventifs aux inondations et veiller au respect de la biodiversité sur les cours d'eau provinciaux et communaux (2ème et 3ème catégories) ;
 - aider à transposer les expériences positives en matière environnementale (menées par elle ou par une commune) à l'ensemble des autres communes du territoire (programme d'économies d'énergie, bilan carbone...) ;
 - moderniser la législation et la réglementation provinciale relatives aux chemins vicinaux et à la gestion de l'Atlas, en vue de favoriser la mobilité douce ;
 - donner à la Fondation Gouverneur René Close un nouvel élan d'interface entre les deux Universités et l'institution provinciale ;
 - confier l'inventaire des atteintes aux cours d'eau aux Contrats de rivière ;
 - réaliser des travaux d'aménagement propices à la conservation et au bon développement de la biodiversité, par exemple, via l'aménagement de mares, la participation au plan MAYA... ;
 - créer une plate-forme d'échange avec les communes en matière de marchés publics et plus particulièrement en matière d'introduction de critères environnementaux et mise sur pied d'une centrale d'achats pour les pouvoirs locaux ;
 - participer aux efforts réalisés avec les autres acteurs provinciaux concernés dans le cadre du développement d'une demande d'alimentation saine (type circuits courts) , en particulier au sein des cuisines de collectivités : écoles, hôpitaux, homes...
 - dans le cadre du nouveau programme de partenariat Provinces/Communes, suggérer aux communes disposant d'un parcours Ravel sur leur territoire d'en assurer l'entretien ordinaire ;
 - mettre en place des moyens d'information et de communication visant à sensibiliser le public le plus large possible (institutions publiques ou scolaires, associations, citoyens) aux diverses initiatives provinciales menées en matière d'économie d'énergie, de comportement alimentaire, de préservation de la biodiversité.

4.6. La sécurité

- **Contexte**

Nos villes et communes sont directement concernées par la sécurité dans ses multiples aspects : sécurité civile, ordre public, grands rassemblements, criminalité,... Elles doivent pouvoir disposer de moyens nécessaires et suffisants afin de mettre en oeuvre des politiques de sécurité adaptées à leurs territoires et spécificités (notamment via la mise en place des plans zonaux de sécurité, la police de proximité). L'institution provinciale y contribue dans de nombreux aspects.

Les entreprises, PME et commerçants doivent pouvoir développer leurs activités économiques, commerciales ou industrielles dans des conditions optimales de sécurité, à la fois interne et externe. Le défi consiste à trouver le juste équilibre entre le renforcement de la sécurité et la protection des libertés individuelles.

- **Objectifs en termes de supracommunalité le Collège, durant cette législature, compte :**
 - soutenir financièrement les trois zones de secours et ainsi donner la possibilité à un membre du Conseil provincial de siéger au sein des futurs Conseils de zone prévus par la loi du 15 mai 2007 sur la sécurité civile ;
 - renforcer les moyens du service de sanction administrative pour faire face à la croissance du nombre de dossiers introduits par les communes ;
 - renforcer la Province en tant qu'opérateur principal de la formation des policiers, des pompiers et secouristes-ambulanciers ;
 - collaborer aux actions de prévention/sensibilisation développées par les acteurs de la sécurité, dont le Gouverneur, les services de police et de secours ;
 - participer aux partenariats avec les autorités compétentes en matière de sécurité, y compris communales, mis en œuvre par le Gouverneur ;
 - soutenir, en matière de sécurité routière également, les initiatives prises notamment par monsieur le Gouverneur.

4.7. Le Logement

Bien que les intentions de la Wallonie soient de reprendre cette attribution en tout ou en partie, la volonté du Collège est de poursuivre une action de proximité qui réponde aux attentes des communes et des citoyens.

Dans ce contexte, le Collège compte :

- poursuivre sa participation vis-à-vis des Agences Immobilières sociales ;
- continuer à s'impliquer dans la problématique de l'habitat permanent en zones de loisirs et d'équipements touristiques : avec le Bep, la Province a dédié pendant des années des moyens financiers importants par la création d'un Fonds HP. Ceux-ci ont permis de soutenir des projets concrets de réaménagement et de rééquipement de ces zones. Il convient de continuer à soutenir son intervention vers ces milieux de vie qui, demain, risquent de devenir des zones de non droits et de grande précarité. A cet égard, la Province l'intention de continuer à venir en appui des acteurs locaux que sont les Communes, au travers de l'élaboration et de la mise en œuvre de leur Plan de Cohésion sociale.

En créant, avec le partenaire régional et les Communes, un dispositif de coordination à l'image de celui mis en place pour l'Accueil Temps Libre, la Province pourra apporter une plus-value non négligeable en proximité pour ces populations souvent oubliées grâce à ses services médicosociaux qui interviennent dans les secteurs tels que les aides à domicile ou la distribution alimentaire ou encore dans les problématiques de violence familiale ou de décrochage scolaire des jeunes.

Dans le cadre de la nouvelle campagne en faveur des partenariats 'commune/province', le Collège incitera les communes concernées à s'inscrire dans la poursuite des dynamiques dans lesquelles la Province peut dégager les moyens fonctionnels et financiers nécessaires.

- s'engager à entamer une réflexion sur la manière la plus utile pour aider les jeunes à l'accession au logement, de manière à participer à une diminution de la pression immobilière et par là, d'accroître l'attractivité de notre territoire pour ceux qui cherchent à s'établir en début de carrière professionnelle ;

En résumé :

- continuer à être attentif aux conditions de vie sanitaire des citoyens, notamment par les opérations effectuées par le SAMI ;
- rester attentif à la problématique de l'habitat permanent en continuant à soutenir une intervention dans ces milieux de vie précaires pour éviter que ceux-ci ne basculent vers des zones de non-droit et en maintenant les services médico sociaux (aides à domicile, distribution alimentaire, lutte contre la violence familiale,...).

4.8. Les Cultes et la Laïcité

Le Collège souhaite réactualiser les actes du Colloque tenu au printemps 2006 et relancer la réflexion qui doit permettre aux communes de mieux gérer leur patrimoine lié aux cultes et à la laïcité. Cette réflexion contribuera au débat qui se prépare au niveau wallon.

5. Nos moyens provinciaux

5.1. Les Ressources Humaines et moyens techniques

Le personnel constitue le capital le plus précieux de notre institution. Sans lui, rien ne serait réalisé. Le Collège souhaite renforcer le dialogue et la compréhension entre les deux sphères, réduire le degré de méfiance du politique et accepter de donner plus d'autonomie à ses agents.

A cet effet, le Collège soutient totalement les thèmes et enjeux principaux du « Plan Convergences » actuellement développé. Initié par notre Greffier, il constitue un exercice innovant et participatif de remise en question du mode de fonctionnement de notre administration. Cette démarche ambitieuse tant du point de vue de l'envergure que sur l'aspect qualitatif sera suivie et soutenue avec beaucoup d'intérêt par le Collège. Pour l'heure, cet exercice a déjà débouché sur un diagnostic et les pistes d'amélioration sont explorées au sein de différents groupes de travail. En accord avec Monsieur le Greffier, ce dernier viendra vous présenter ce plan.

Par ailleurs, le Collège compte, plus que précédemment :

- travailler en confiance avec les membres de son administration à tous les niveaux de la hiérarchie et ce, avec l'aide du Greffier et de la Direction Générale;
- donner à notre service de Gestion des Ressources Humaines une orientation davantage tournée vers une Gestion Humaine de nos Ressources ;
- améliorer de façon continue et progressive les compétences des agents via un plan de formation défini à court et moyen termes ;
- donner la capacité d'agir et motiver les agents par des défis : améliorer l'efficacité en donnant davantage un véritable sens au travail, motiver par la reconnaissance et le bien être des agents (Formation des responsables de service, développement du Télé travail, accroissement de la Culture d'entreprise, ...);
- anticiper les départs à la pension et envisager les perspectives de remplacement en concertation avec la Direction générale. Le Collège compte faire évoluer le cadre provincial en fonction des métiers redéfinis à l'occasion du CAP.2, tout en considérant que 1000 ETP semble être la référence d'emplois nécessaires pour remplir ces missions dans un environnement soutenable pour les finances provinciales ;
- mettre l'accent, durant cette législature, sur les évolutions qualitatives en faveur de ses agents (formations, motivations, participation, culture d'entreprise) ;
- accroître la part patronale du taux de cotisation de 1% pour passer de 27,5% à 33% en 2018 afin de rencontrer les objectifs de taux de cotisation en faveur des pensions ;
- poursuivre la politique d'intégration des personnes handicapées.

En ce qui concerne les moyens techniques, le Collège entend poursuivre la modernisation de ses outils afin d'être plus efficace et efficiente :

- travailler sur un système de **Gestion Electronique de Documents** permettant une simplification des procédures, une meilleure transparence et une rapidité d'exécution accrue. Ces outils sont réalisés en interne ;
- développer des outils de communications internes et externes : un nouveau site internet plus clair et plus convivial, un intranet pour les agents revu et corrigé et un nouvel intranet pour les Conseillers ;
- renforcer le réseau 'pédagogique' du SIT en faveur de nos écoles par le biais du renouvellement des laboratoires informatiques et la création d'un réseau WIFI à destination des étudiants ;
- continuer le déploiement de la nouvelle téléphonie afin de couvrir l'entièreté des sites provinciaux et de réaliser des économies ;

- investir dans la formation en informatique pour que chaque agent provincial utilise au mieux l'outil mis à sa disposition ;
- développer la sécurité informatique afin de préserver les données et le caractère sensible de celles-ci.

En externe la Province va, grâce aux dividendes et la dissolution de l'Asbl CiGer, développer une réflexion sur la numérisation du territoire (Open data, WIFI communautaire par exemple). Nous connaissons le concept de smart cities, à nous de développer sur le territoire de la Province le concept de smart communities.

Pour mener toutes ces actions, le Collège Provincial s'engage à consacrer les moyens nécessaires pour le service informatique et télécommunication.

5.2. Les infrastructures

Plusieurs gros projets d'infrastructure démarreront au cours de cette législature pour se terminer en cours de législature ou s'étaler sur les années suivantes. Un groupe de travail a été mis en place afin d'intégrer ces projets de façon équilibrée par rapport à nos capacités budgétaires.

La Maison de la Culture de Namur (MCN)

Le projet incontestablement prioritaire en termes d'infrastructures culturelles sera celui de la rénovation de la Maison de la Culture. Il s'agit du point central de la politique culturelle provinciale qui aura un impact direct sur plusieurs disciplines : musique, chant, arts plastiques, arts de la scène et cinéma. Une vitrine qui soit à la hauteur de nos aspirations. Namur a pour ambition de devenir une capitale régionale phare à tous les points de vue : institutionnel, culturel et patrimonial. Une opération qui garantira un dénominateur commun : le succès (cfr détails du projet au chapitre « Culture » de la DPP).

Le Grand Gaiffier

En 2012, une étude portant sur les conditions d'agrandissement du Musée provincial des Arts Anciens du Namurois (rue de Fer), a été financée par le Fonds P.-F. Tilmon, géré par la Fondation Roi Baudouin. L'étude a démontré la faisabilité architecturale et financière et l'opportunité touristique et culturelle d'une extension. Cette dernière permettrait d'accueillir de nouvelles œuvres remarquables difficilement accessibles aujourd'hui à Namur et provenant notamment du Trésor de la cathédrale Saint-Aubain ou du Musée diocésain.

Pour pouvoir être développé, ce projet devra être d'une ampleur raisonnable et réaliste. Dénommé le Grand Gaiffier devrait être envisagé dans le cadre d'un partenariat public-privé pour lequel la Province pourra exercer le rôle d'ensemblier. Il devrait lui offrir un nouveau pôle de développement touristique, culturel et scientifique d'exception au cœur de la Ville.

La Maison Administrative Provinciale (MAP)

Réunir en un nouvel espace central les différents services provinciaux disséminés aux quatre coins de la ville est une idée soutenue par l'ancienne majorité. Ce projet d'investissement répond à plusieurs objectifs :

- améliorer encore l'efficacité, l'efficience et le fonctionnement de l'administration provinciale, par l'avènement de solutions rationnelles telles que, par exemple, le regroupement de toutes les personnes d'un même service, la diminution des navettes de documents, la restructuration de l'accueil ... ;
- offrir à notre personnel de meilleures conditions de travail répondant aux normes de travail modernes telles qu'elles sont de mise en terme de confort qu'il s'agisse d'espace minimum ou encore de luminosité... ;
- s'inscrire dans une démarche environnementale est également bien réel, notamment en positionnant la nouvelle MAP dans un bâtiment très basse énergie ;
- donner une image moderne à l'institution provinciale : s'il est un fait que certains bâtiments provinciaux présentent du dehors un cachet indéniable, force est de constater qu'ils sont loin d'être pratiques – ou, en tout cas, pas toujours adaptés à un contexte de travail –, vieillots, voire vétustes. L'image que renvoient ces locaux, auxquels parfois on accède après avoir parcouru ce qui s'apparente à un véritable labyrinthe n'est pas du meilleur effet et ne concourt pas à une donner une bonne image de la Province, même si le service est rempli de manière qualitative.

La décision finale quant à la localisation de la MAP - pour laquelle les crédits sont inscrits au budget 2013 - sera prise par le Collège, avant la fin du mois de juin, à la lumière d'une analyse, actuellement en cours, des différents projets déjà reçus et d'autres opportunités possibles existantes sur la ville.

Le Centre de formation pratique de l'Ecole du Feu - IPF

Longtemps souhaité, longtemps attendu et suite à différentes études environnementales nécessaires au vu de l'historique des terrains proposés par la Commune de Sambreville, le projet de Centre pratique de l'Ecole du Feu va connaître sa concrétisation en ce début de législature.

L'option de retenir le site de la Commune de Sambreville a été décidée par le Collège provincial en août 2010 en raison de la possibilité de mutualiser en partie les structures du futur casernement du service d'Incendie de Sambreville et du Centre de Formation pratique, selon un accord de partenariat précisant les droits et devoirs de chacun.

Les retards conséquents sont subséquents à l'exploitation du site par des verreries et leurs bassins de décantation qui nous ont contraints à une série d'études d'orientation, de caractérisation, de risques et d'assainissement conduites par le Bureau Economique de la Province de Namur conformément à la législation en vigueur et aux directives de la Wallonie.

Les Autorités sambrevilloises ont marqué dernièrement leur accord sur le financement, à leur charge, du projet d'assainissement des terrains visés pour l'établissement du casernement et de notre centre.

Notre projet suivi et appuyé par les responsables du Centre de connaissance pour la Sécurité civile du Service public fédéral Intérieur connaîtra enfin sa matérialisation.

La Haute Ecole de la Province de Namur – site de Ciney

Les cours de la catégorie agronomique de la HEPN sont, depuis la création du graduat en 1988, donnés dans l'annexe au hall de mécanique de l'EPASC, avenue de Namur, et certains cours de laboratoire sont dispensés dans les locaux techniques de l'EPASC, rue de St Quentin.

Ce partage de locaux entre le secondaire et le supérieur ne permet pas d'organiser de manière optimale les cours ni de gérer le matériel spécifique à chaque niveau d'enseignement.

Pour faire face à l'accroissement de la population estudiantine, et de manière tout aussi «provisoire», il y a environ 6 ans, deux containers ont été installés à l'arrière du bâtiment pour pallier le manque de locaux.

A ce jour, ces locaux exigus ne suffisent plus en terme d'espace et ne répondent plus aux normes pédagogiques, environnementales et de sécurité. D'un point de vue pédagogique, le manque de places empêche une organisation optimale des horaires et des regroupements de cours.

La nouvelle construction permettrait :

- d'aménager des laboratoires de pointe pour les cours d'informatique, de langues et de biologie et ceci, dans le respect des normes de sécurité environnementale ;
- d'envisager la programmation de nouvelles formations, de formations continuées dans le domaine de l'agronomie ;
- de disposer d'un grand auditoire qui favorisera l'ouverture de la Haute Ecole sur le monde socio-économique, principalement agricole (organisation de conférences, débats, rencontres, formations....) ;
- et à l'EPASC, de récupérer ses locaux pour agrandir le Hall Mécanique .

L'internat de l'Ecole Hôtelière de la Province de Namur

Bien que d'importants travaux aient été exécutés pour répondre aux besoins pédagogiques d'enseignement de la pratique (restaurant et cuisines), les bâtiments de l'Ecole Hôtelière qui ont été construits il y a une quarantaine d'années présentent une usure et des dégradations inhérentes à son fonctionnement qui nous contraignent à une rénovation en profondeur.

De plus, des agrandissements s'imposent. En effet, alors que l'internat a été construit sur une norme d'environ 200 élèves, nous en comptons désormais plus de 400.

La construction d'un nouvel internat permettra d'accueillir une trentaine de garçons de plus et de ramener les filles sur le site (elles sont actuellement logées à l'internat d'Haute-Anhaive à Jambes) ainsi que de créer de nouveaux locaux pédagogiques pour les cours généraux.

Une simple rénovation ne permettrait pas d'agrandir les chambres individuelles trop exigües, ni de créer les lieux de détente et de vie sociale nécessaires.

Ces nouvelles surfaces disponibles permettront un confort pédagogique, plus de sécurité, plus d'hygiène et une vie sociale se déroulant dans un cadre de qualité. Cela favorisera la surveillance et la sécurité sur le site, en regroupant les activités posant des soucis actuellement (vestiaires, lieux de détente ...) et permettra une plus grande souplesse organisationnelle tant sur la plan de l'internat et des internes que de l'école.

L'Office provincial agricole

Actuellement, l'Office Provincial agricole occupe des locaux situés dans le bâtiment B de l'EPASC. Ces locaux sont étriqués et peu adaptés aux activités de l'O.P.A. et en particulier à l'activité du laboratoire.

La construction d'un nouveau bâtiment pour l'OPA nous permettra de répondre au mieux à l'organisation fonctionnelle de celui-ci, qui pour le moment se structure en 3 pôles d'activités toutes tournées majoritairement vers le soutien technique aux exploitants agricoles (même si l'OPA doit aussi s'ouvrir à d'autres composantes sociétales, avec un bâtiment adapté) :

- le laboratoire, activité qui présente probablement le plus de contraintes, tant spatiales qu'énergétiques ou opérationnelles et qui reçoit des échantillons et les analyse ;
- le service agronomique qui interprète les résultats du travail du laboratoire, et délivre aussi d'autres types de prestations aux exploitants, aux particuliers ou à diverses institutions ;
- le service de gestion, qui se focalise sur la gestion globale des exploitations et leurs investissements en n'omettant aucun des aspects caractérisant la durabilité de toute activité (économique, social, environnemental).

Ce nouvel immeuble devrait être construit sur le terrain que la Province a acheté au M.E.T. et qui est situé en contrebas du domaine de Saint-Quentin et à proximité du Hall Beaujean. Ce terrain devrait également accueillir le futur bâtiment de la Haute-Ecole et en particulier du baccalauréat en agronomie.

5.3. Les moyens budgétaires et financiers

Le Collège prend l'engagement de maintenir l'équilibre budgétaire du volet ordinaire des budgets pour l'ensemble de la législature et confirme sa volonté de maintenir une fiscalité modérée.

Pour rappel, nous avons d'ores et déjà pris la décision de supprimer la taxe sur les complexes touristiques et, dans l'intérêt de nos citoyens et de nos acteurs économiques, nous avons décidé de mettre sur pied un groupe de travail afin d'envisager la pertinence et l'opportunité de modifier encore nos recettes fiscales.

Le Collège a pour objectif de faire correspondre l'équivalent du fonds des provinces aux politiques développées en faveur de la supracommunalité et des partenariats avec les communes. Cet objectif permettrait de démontrer aux gouvernements de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles l'ampleur de notre soutien aux pouvoirs locaux de notre territoire. Toute intention de réduire le fonds des Provinces pourrait entraîner une éventuelle réduction des financements en faveur des pouvoirs locaux sans aucune compensation de la part des autres niveaux de pouvoirs !

Pour le volet extraordinaire, au vu des différents projets relatifs aux infrastructures, un monitoring des perspectives budgétaires sur la dette a déjà fait l'objet d'une réflexion au sein d'un groupe de travail ad hoc. Toutes les pistes de financements alternatifs seront envisagées (subventions, partenariats public-privé, emphytéose, vente du patrimoine provincial potentiellement transmissible : AWE à Ciney, CARP à Philippeville ...).

6. Notre méthodologie provinciale

6.1. Un Plan Stratégique - le CAP. 2

Le Collège provincial, fort de l'expérience conduite lors de la précédente législature avec le CAP.1 et des conclusions du diagnostic prospectif, souhaite rééditer l'expérience avec son nouveau plan stratégique, le CAP.2.

Il conviendra notamment de renforcer le dialogue et les synergies avec l'administration (mieux coordonner la tête et les bras). Pour ce faire, en concertation avec l'administration, nous avons défini des priorités et des orientations. Celles-ci seront très prochainement traduites en objectifs sectoriels et transversaux, objectifs eux-mêmes déclinés en objectifs opérationnels, actions nouvelles et actions de progrès. Ces objectifs feront l'objet d'un véritable contrat avec l'administration. Il va de soi que tant les pouvoirs supérieurs que nos partenaires structurels seront concertés, y compris, dans la mesure du possible, les Communes.

D'autre part, le Conseil sera associé à la démarche et participera à l'élaboration de notre Plan Stratégique. Ainsi, les lignes directrices de celui, seront validées par un vote en séance du Conseil.

Par ailleurs, afin d'aider nos Communes qui débutent également une nouvelle législature et par la même occasion, insuffler une impulsion au projet du Gouvernement wallon, nous souhaiterions inciter et soutenir les Communes à élaborer leur premier Plan Stratégique Communal. Pour l'heure, le Gouvernement wallon n'ayant pas encore défini de modèle tant pour les Communes que pour les Provinces, nous allons interroger les Communes pour étudier la question et évaluer avec elles la nature de notre intervention. A n'en pas douter, ce Plan stratégique communal, qui reprendra les différentes politiques sectorielles, permettra de mieux encore coordonner nos actions et amplifier notre soutien aux Communes.

6.2. La bonne gouvernance

Comme tout pouvoir public, le Collège souhaite que notre Province « cultive » l'art de la bonne gouvernance. Notre institution doit être un exemple de bonne gestion. Efficience, efficacité et équité doivent être les maîtres-mots de la politique provinciale. Seul l'intérêt collectif doit primer. « Rendre possible ce qui est nécessaire » doit être notre ligne de conduite.

A cet effet, le Collège, en concertation avec le Président du Conseil, a déjà anticipé plusieurs mesures contenues dans l'avant-projet de décret relatif à la gouvernance provinciale présenté par le Ministre wallon des Affaires intérieures (composition du bureau du Conseil, limitation du nombre de commissions).

Afin d'être plus performant sur ce sujet, le Collège souhaite :

- assouplir les procédures administratives : elles seront envisagées notamment via le Plan Convergences et lors de toutes les étapes d'élaboration du CAP.2 : simplifier et accélérer les processus décisionnels ;
- alléger le nombre d'asbl et autres associations provinciales ou para-provinciales en vue d'accroître l'efficacité des services rendus en envisageant là où ce sera possible une intégration au sein des services provinciaux, voire supprimer des activités dont la pertinence n'est plus jugée prioritaire;

- objectiver les méthodes de recrutement des nouveaux agents. Favoriser les principes de mobilité, accroître les processus de motivation et de formation réfléchi du personnel, améliorer significativement les processus d'évaluation continue, envisager l'outplacement... ;
- définir les lignes de conduite permettant l'attribution des crédits facultatifs faisant suite aux nombreuses sollicitations dans nos différents domaines de compétences;
- renforcer la transparence de l'administration, sa performance et son dynamisme au service des citoyens, des entreprises et des communes ;
- Plaider, dans le cadre des axes prioritaires définis, via l'Association des Provinces Wallonnes, auprès du Gouvernement de la Wallonie pour ajuster les missions par rapport aux matières reprises et transférées totalement ou partiellement vers lui : tutelles, voiries, cultes et laïcité, logement, patrimoine classé ;
- mener une réflexion quant à sa collaboration et son rôle dans les sociétés informatiques, comme Loth Info ;
- accroître la concertation avec l'ensemble de ses partenaires : en interne - avec son Administration et avec la délégation syndicale - et en externe - avec les responsables des intercommunales et les partenaires communaux.

7. Bien faire et faire savoir

Du savoir-faire, la Province en dispose indubitablement. Elle rend en effet quantité de services aux citoyens, aux communes et aux acteurs locaux pour ne citer qu'eux.

Par contre, malgré leur grand âge, les Provinces, et la nôtre ne viendra en rien démentir ce constat, souffrent d'un manque manifeste d'image et de reconnaissance de leurs actions. La tâche est en effet difficile car, bien souvent, nos citoyens s'attendent à ce que des services leur soient rendus par l'Autorité publique quelle qu'en soit la dénomination.

Sans vouloir communiquer pour le plaisir de communiquer, nous allons, au cours de la présente législature, nous attacher à ce que les services que nous rendons, à ce que les actions que nous menons, soient bien identifiés comme "provinciaux" par le public auquel ils s'adressent.

Nous devons certes nous appuyer sur les canaux médiatiques traditionnels mais aussi mettre l'accent sur les nouvelles techniques de l'information. Nous devons aussi activer les relais que vous êtes et que sont les bénéficiaires de nos actions tels les communes et autres acteurs locaux. Les chartes de partenariat conclues entre la Province et ses communes nous y aideront.

Par ailleurs, dans le cadre du Plan Convergences initié par monsieur le Greffier provincial, a été créé un groupe de travail, "RESOCOM", rassemblant les agents œuvrant à la communication dans leur secteur respectif.

Ce groupe de travail s'est assigné plusieurs objectifs parmi lesquels l'établissement d'un plan de communication, la refonte du site internet afin de créer plus d'interactivité avec les internautes, l'édition d'un numéro spécial de notre revue « Namur Province » qui présenterait les services rendus par la Province aux citoyens et collectivités locales ainsi que le renforcement de la visibilité provinciale sur les bâtiments, ...

Afin de resserrer encore les liens qui nous unissent à nos communes, nous souhaitons également leur dédicacer deux pages de notre revue « Namur Province ». Nous envisageons en effet de partager un espace de communication avec elles en leur permettant de communiquer sur des actions ou manifestations à caractère communal ou supracommunal, et ce, au travers d'une édition spécifique par canton (ou autre territoire à déterminer). De notre côté, nous communiquerons également de manière ciblée sur les activités que la Province développe sur ce territoire spécifique.

Enfin, au cours de la dernière législature, la Province s'est lancée dans un Contrat d'avenir provincial (CAP) dont elle souhaite réitérer l'expérience au cours de la présente législature.

Pour rappel, le CAP visait, à travers ses axes stratégiques (coordonnateur, facilitateur et fédérateur) à repositionner la Province sur l'échiquier institutionnel et à faire reconnaître la valeur ajoutée qu'elle apporte à ses citoyens. La stratégie pour atteindre ces objectifs consistait notamment à mettre en évidence la qualité, l'efficacité et l'utilité des services rendus par notre Province, le « faire savoir » en plus d'optimiser sa gestion et ses ressources, le « bien faire ».

Par conséquent, le nouveau Contrat d'avenir - CAP.2 - constituera lui aussi un outil de communication incontournable vis-à-vis de nos publics-cibles et partenaires.

8. Conclusions : notre engagement

Le débat « perpétuel » sur la place des Provinces ne paralysera pas votre Exécutif dans ses actions. Au contraire, il maintient notre attention en éveil, ce qui permet à l'institution d'être constamment au fait du réformisme et de la modernité.

Depuis 1830, la Province est l'institution qui a le plus évolué. Le Collège, fort de la combinaison de sa frange expérimentée et de sa frange plus novatrice vous présente ce programme de législature. Celui-ci tient compte des défis auxquels notre institution peut répondre à son niveau, car elle est dynamique, elle a les capacités humaines et financières pour agir, elle est très démocratiquement ouverte à la consultation et à la concertation des acteurs de terrain et est volontaire pour aller de l'avant. Autrement dit, elle occupe sa « juste » place.

Notre équipe est composée de femmes et d'hommes d'expériences provinciale et communale. Toutes et tous, nous sommes débordants d'enthousiasme et souhaitons mettre en œuvre nos propositions avec détermination pour cette législature.

Cette déclaration de Politique provinciale ne contient pas de vaines promesses ... Au contraire, elle se veut totalement réaliste et réalisable.

Vous l'aurez compris, nos actions quotidiennes seront guidées par ces objectifs.

Cette déclaration se veut ambitieuse, pleine de défis... . Ces ambitions ne pourront être rencontrées qu'avec la confiance et l'appui de notre Conseil et l'implication des agents, véritable clé de voûte de la mise en œuvre de ces futurs projets.

9. Remerciements

Nous profitons de cette note pour remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui œuvrent au quotidien pour le bien de notre Institution, à savoir, l'ensemble des membres du personnel provincial pour leur ardeur à la tâche et sans qui l'action provinciale en faveur de nos citoyens ne serait pas.

Votre Collège provincial
Le 25 janvier 2013